

824
88

LIBRARY
INTERNATIONAL REFERENCE CENTRE
FOR COMMUNITY WATER SUPPLY AND
SANITATION (IRC)

Banque africaine de développement
Fonds africain de développement

Politique sectorielle pour l'alimentation en eau et l'assainissement

Rapport final

juin 1988

Service central de projets

Note: Le présent document n'est qu'un avant-projet.
Il ne représente pas une politique approuvée par le Groupe de la Banque.

824 AAF 00 }
4620 }

TABLE DES MATIERES

Chapitre	Page
1. INTRODUCTION	1
1.1 Données générales	1
1.2 Objectifs	2
1.3 Organisation du document	3
2. LE SECTEUR DE L'ALIMENTATION EN EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN AFRIQUE	4
2.1 Définition des composantes du secteur	4
2.2 Le rôle de l'alimentation en eau et de l'assainissement dans le développement	5
2.3 Diversité de contextes pour les projets présentés par les pays membres	8
2.3.1 Sites des projets	8
2.3.2 Ressources en eau	9
2.3.3 Capacité institutionnelle	9
2.4. Les différents aspects du secteur d'alimentation en eau et d'assainissement: contraintes et enjeux	10
2.4.1 Planification et coordination	10
2.4.2 Aspects sociaux	14
2.4.3 Aspects institutionnels	15
2.4.4 Aspects financiers	18
2.4.5 Aspects techniques	22
2.4.6 Aspects environnementaux	27
2.4.7 Le rôle du secteur privé	28
3. EXPERIENCE DU GROUPE DE LA BANQUE AU NIVEAU DES PROJETS SECTORIELS	31
3.1. Introduction	31
3.2 Problèmes rencontrés au niveau du financement du Groupe de la Banque pour les projets du secteur	34
3.2.1 Activités préalables aux projets	35
3.2.2 Coordination lors du démarrage des projets ..	35
3.3 Recommandations en matière de modalités opérationnelles	37

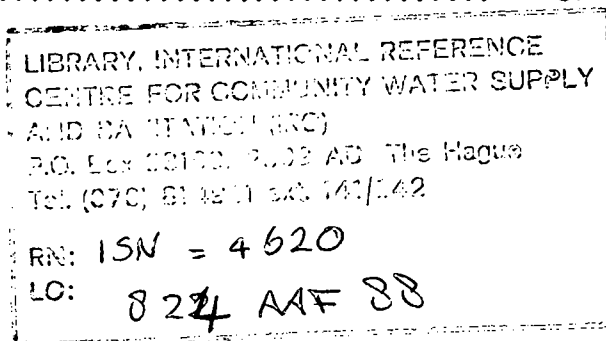


TABLE DES MATIERES (suite)

Chapitre	Page
4. POLITIQUE DE PRET DU GROUPE DE LA BANQUE AU SECTEUR DE L'ALIMENTATION EN EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	39
4.1 Buts pour le secteur	39
4.1.1 Objectif des politiques de prêt dans le secteur	39
4.1.2 Objectifs et priorités des prêts	39
4.2 Politiques de prêts sectoriels pour l'alimentation en eau et l'assainissement	40
4.2.1 Politiques de planification et de coordination dans le secteur	41
4.2.2 Politiques sociales du secteur	42
4.2.3 Politiques institutionnelles	43
4.2.4 Politiques financières et recouvrement des coûts dans le secteur	44
4.2.5 Politiques techniques du secteur	46
4.2.6 Politiques environnementales du secteur	47
4.2.7 Politiques sur la participation du secteur privé	48
4.3 Exécution de la politique du Groupe de la Banque	48
 Annexes	
A. Documents consultés de la Banque africaine de développement ...	49

LISTE DES TABLEAUX

		Page
Tableau 1.	L'impact de l'eau salubre et de l'assainissement sur la morbidité diarrhéique	6
Tableau 2.	Prêts du Groupe de la Banque au secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement	31
Tableau 3.	Financement de la BAD par sous-secteurs	32
Tableau 4.	Financement du FAD par sous-secteurs	33
Tableau 5.	Financement de projets par lieu de projets	34

Chapitre 1

INTRODUCTION

1.1 Données générales

1.1.1 Le secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement occupe une place importante dans la politique globale de prêt et d'assistance du Groupe de la Banque africaine de développement. Une eau potable et salubre constitue l'un des besoins humains les plus essentiels et est indispensable pour entretenir et rehausser la qualité de la vie. L'accès à une source d'eau pure et fiable et à une infrastructure sanitaire suffisante confère également des avantages socio-économiques.

1.1.2 Les Gouvernements africains ont reconnu la nécessité d'apporter à leurs populations une quantité et une qualité suffisantes d'eau potable et une infrastructure sanitaire suffisante. En 1980, au début de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, 66% de la population urbaine et 22% de la population rurale en Afrique étaient desservies en eau potable. De plus, 54% des citadins et 20% des habitants des zones rurales avaient accès à une infrastructure sanitaire. En 1985, 78% des zones urbaines et 25% des zones rurales étaient desservies en eau potable et 73% des zones urbaines et 25% des zones rurales étaient couvertes par l'infrastructure sanitaire. Les objectifs pour l'alimentation en eau en 1990, récemment revus, sont de 84% pour les zones urbaines et de 46% pour les zones rurales; les objectifs au niveau de l'assainissement sont de 82% dans les zones urbaines et de 52% dans les zones rurales. 1/

1.1.3 Depuis l'indépendance et surtout pendant les cinq premières années de la Décennie, de considérables progrès ont été faits dans le secteur compte tenu de la forte croissance démographique (17% de 1980 à 1985), du taux d'urbanisation (34% pour la même période) et d'une diminution du PNB par habitant, mesuré en termes réels. 2/ Les centres urbains des pays membres sont actuellement confrontés à plusieurs des revers d'une croissance démographique extrêmement rapide. L'un des plus grands défis administratifs est d'apporter aux nouveaux groupes urbains une alimentation en eau potable et des services d'assainissement suffisants. Les faits montrent que l'exode rural s'accroît. En 1960, seulement trois villes dans la région la moins urbanisée d'Afrique comptaient plus de 500,000 habitants. En 1980, 28 villes de la même région comptaient plus d'un demi million d'habitants.

1/ "The International Drinking Water Supply and Sanitation Decade: Review of Mid-Decade Progress (as at December 1985)," Organisation mondiale de la Santé, septembre 1987, 38-39.

2/ Ibid., 37

1.1.4 L'on estime qu'entre 1970 et 1984 le soutien externe apporté au secteur a atteint 4,9 milliards de dollars EU. Pour le reste de la Décennie (1988-1990) les pays membres devront obtenir environ 13 milliards de dollars EU pour les investissements nécessaires à la réalisation des nouveaux objectifs. Même si 75% des crédits nécessaires proviennent de sources extérieures, l'investissement de la région devra être multiplié par des coefficients qui se situent dans une fourchette allant de 1,4 (Lesotho) à 22 (Sénégal). 3/ Pour atteindre ces objectifs, les pays membres auront besoin de se procurer durant les années à venir, le triple des crédits obtenus pendant les 15 années précédentes. Vu que les demandes ne cessent de croître et que les ressources sont rares, il sera extrêmement difficile d'atteindre les nouveaux objectifs.

1.1.5 Le Groupe de la Banque a financé une vaste gamme de projets dans des pays membres très divers. Des prêts ont été accordés à des projets dans les pays sahéliens où l'eau est très rare ainsi que dans la région tropicale et équatoriale qui connaît une forte pluviosité annuelle. Le Groupe de la Banque a financé des réseaux d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées dans de grandes agglomérations urbaines, employant des technologies de pointe au même titre que des puits peu profonds, des pompes manuelles et des fosses d'aisance améliorées et ventilées dans les villages ou zones rurales. Les projets financés ont été mis en oeuvre par des institutions qui diffèrent du point de vue de leur structure organisationnelle et de leurs réalisations et qui reflètent la diversité des pays membres et des projets du secteur. Une des questions les plus ardues et aussi la plus riche en possibilités qu'ait rencontré le Groupe de la Banque a été de reconnaître et d'analyser aussi bien les analogies que les différences entre les projets. Le Groupe de la Banque a essayé d'appliquer à ses nouveaux projets les leçons institutionnelles et techniques qu'elle a tirées des autres de manière à créer un programme de soutien institutionnel mutuel au sein de ce secteur entre les différents pays membres.

1.1.6 Le Groupe de la Banque vient d'achever sa vingtième année de financement des projets. Ceux du secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement ont occupé une place très importante. Le récent triplement du capital de la Banque africaine de développement et la cinquième reconstitution du Fonds africain de développement constituent une solide base pour le cinquième programme du Groupe de la Banque qui prévoit d'accorder au secteur le même degré d'importance. Il est donc opportun de faire le bilan du rôle que le Groupe de la Banque a joué et de définir une politique explicite pour guider les activités de prêt du Groupe de la Banque dans ce secteur.

1.2 Objectifs

1.2.1 Le présent document directif définit les principaux problèmes du secteur et analyse le rôle et les réalisations du Groupe de la Banque dans le domaine de l'alimentation en eau et de l'assainissement. Il formule également des lignes directrices pouvant orienter les futures politiques de

3/ Ibid., 40

prêt du Groupe de la Banque visant au développement de ce secteur dans les pays membres et au renforcement de la position spécifique du Groupe de la Banque parmi les nombreuses organisations donatrices bilatérales et multilatérales apportant une assistance au secteur. A l'instar des autres documents de politique sectorielle du Groupe de la Banque, le présent rapport se donne trois objectifs:

- Appuyer le processus décisionnel du Groupe de la Banque en dégagant un cadre de référence qui fournit les bases pour envisager et évaluer des programmes et projets spécifiques des pays membres dans le secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement.
- Informer et stimuler un dialogue entre les pays membres sur les projets d'alimentation en eau et d'assainissement de nature à être soutenus par le Groupe de la Banque, et de faciliter la planification sectorielle des pays membres de la Région et la collaboration à long terme entre le Groupe de la Banque et les pays membres de la Région.
- Aider à coordonner les activités du Groupe de la Banque dans le secteur avec les efforts des autres bailleurs de fonds et institutions financières intervenant en Afrique.

1.3. Organisation du document

1.3.1 Le document est divisé en trois parties:

La première partie (chapitre 2) se penche sur le rôle de l'alimentation en eau et de l'assainissement dans le développement et analyse les aspects et caractéristiques les plus importantes du secteur. Elle cerne également les principaux problèmes et contraintes du secteur auxquels a déjà fait face le Groupe de la Banque.

La deuxième partie (chapitre 3) examine ces réalisations dans le contexte des activités de financement du Groupe de la Banque pour les projets dans le secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement. Cette section relève également les difficultés et goulots d'étranglement rencontrés par le Groupe de la Banque au niveau de la mise en oeuvre du cycle des projets.

La troisième partie (chapitre 4) présente des principes directeurs pouvant servir à orienter les activités futures du Groupe de la Banque dans le secteur. Ils visent à constituer une base de dialogue entre les pays membres et le Groupe de la Banque touchant aux principaux aspects du secteur et aux projets proposés aux fins de financement par le Groupe de la Banque.

Chapitre 2

LE SECTEUR DE L'ALIMENTATION EN EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN AFRIQUE

2.1 Définition des composantes du secteur

2.1.1 Le secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement englobe tout un ensemble de projets d'aménagement pour l'alimentation en eau potable aux fins d'utilisation ménagère et d'amélioration de l'hygiène collective et personnelle. Les projets d'alimentation en eau ont pour objet d'apporter une eau potable et salubre pour satisfaire les besoins humains essentiels (boire, faire la cuisine et se laver). Les projets d'assainissement cherchent à garantir l'évacuation des déchets et à promouvoir des mesures d'hygiène efficaces. Les deux sous-secteurs cherchent à trouver des solutions durables aux problèmes de l'alimentation en eau et de l'assainissement.

2.1.2 Le secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement englobe non seulement l'alimentation en eau mais également l'évacuation des effluents, des matières fécales, des déchets solides et des eaux de pluie. Il est évident que ces sous-secteurs sont reliés par des liens technologiques. En effet, dès que l'on introduit l'eau courante dans une collectivité, il faut se préoccuper de l'évacuation des eaux usées. Par conséquent, la planification des projets doit se faire de manière intégrée, cherchant à voir comment les composantes des sous-secteurs s'imbriquent.

2.1.3 Le sous-secteur de l'alimentation en eau en Afrique couvre toute une gamme d'approches et de technologies visant à installer un réseau de distribution d'eau potable pour la consommation personnelle.

2.1.4 L'Organisation mondiale de la Santé estime que la consommation minimale pour répondre à ces besoins est de 30 litres par habitant et par jour. En fait, l'utilisation effective varie sensiblement, se situant dans une fourchette allant de 10 à 15 litres par habitant et par jour dans les zones rurales semi-arides ne disposant pas de sources d'eau aménagées jusqu'à plusieurs centaines de litres par habitant et par jour dans les résidences urbaines modernes jouissant de revenus élevés.

2.1.5 Les projets d'alimentation en eau ménagère font appel à diverses techniques, divers niveaux de services et méthodes d'exécution. Le centre des villes jouit généralement d'un service complet allant de branchements individuels à l'ensemble des installations sanitaires. Dans les zones péri-urbaines à faibles revenus, l'eau est souvent distribuée par des bornes-fontaines publiques ou des robinets dans les cours. Dans les villages, la nappe phréatique peut être exploitée par un puits creusé à la main ou un forage équipé de pompes manuelles. Lorsqu'on dispose de sources intarissables il est généralement économique de canaliser l'eau par gravité sur plusieurs kilomètres pour l'amener aux bornes-fontaines du village. L'on utilise de plus en plus des citernes placées sur le toit qui recueillent les eaux de pluie.

2.1.6 Le sous-secteur de l'assainissement recouvre diverses activités étroitement liées à l'alimentation en eau. S'agissant de:

- l'évacuation des excréments humains, des eaux résiduaires ou usées, des déchets solides et toxiques, des eaux de pluie et des eaux stagnantes insalubres;
- la planification, la réalisation et l'évaluation de programmes éducatifs visant à promouvoir et à modifier les comportements en matière d'hygiène collective et personnelle.

L'assainissement et l'alimentation en eau sont souvent reliés techniquement. Prenons l'exemple de l'apport de l'eau courante dans les foyers: cela signifie l'évacuation des eaux usées et des excréments par le biais d'égouts ou de fosses septiques, ou encore le cas des bornes-fontaines publiques qui, si elles ne sont pas soigneusement contrôlées, sont entourées de flaques d'eau stagnante où se développent les insectes. Une eau salubre ne pourra avoir un impact sur la santé que si elle est intégrée à un programme d'évacuation des excréments et d'éducation en matière d'hygiène. Au sein du secteur lui-même, les améliorations de l'infrastructure sanitaire doivent être accompagnées de modifications au niveau des comportements personnels et collectifs si l'on veut s'assurer que les installations soient correctement utilisées.

2.1.7 La pérennité des systèmes d'alimentation en eau et d'assainissement se range parmi les principales préoccupations des responsables de ce secteur. Vu que nombreux des systèmes en place n'ont été ni entretenus ni correctement exploités, l'on cherche à accroître la participation communautaire, à rehausser le sentiment de propriété et de responsabilité chez les bénéficiaires et à renforcer les capacités des institutions des secteurs public et privé en matière de recouvrement des coûts et remise en état des systèmes existants. Un projet durable est défini comme un projet qui continue à maintenir une qualité de services à la fin du soutien financier, administratif et technique des bailleurs de fonds.

2.1.8 Si la pérennité dépend largement des moyens institutionnels et financiers du pays membre, elle est également fonction de la manière dont un projet a été conçu. La conception du projet tient compte des éléments économiques, financiers et technologiques ainsi que des structures de fonctionnement, analyse les conditions organisationnelles et administratives et étudie le contexte politique et socio-culturel dans lequel le projet doit être réalisé et le système entier exploité.

2.2 Le rôle de l'alimentation en eau et de l'assainissement dans le développement

2.2.1 Une des caractéristique qui distingue le secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement des autres secteurs est l'influence qu'il exerce de diverses manières sur le développement. Les effets se font sentir aux niveaux sanitaire, social, économique et environnemental. Certains des bénéfices qui découlent de l'alimentation et de l'assainissement renforcent

l'impact des investissements dans les autres secteurs, par exemple, l'éducation, l'industrie et vice versa.

2.2.2 Les investissements dans l'alimentation en eau et dans l'assainissement se sont avérés être d'une importance capitale pour la santé publique. L'on estime que 80% des infirmités endémiques dans les pays en développement est imputable aux maladies diarrhéiques. Une étude récente de l'Organisation mondiale de la santé démontre que les aménagements d'eau et d'assainissement permettent de réduire de manière sensible et directe la morbidity liée aux maladies diarrhéiques. Tel qu'on peut le voir sur le tableau 1, quand la quantité et la qualité de l'eau sont améliorées, les taux de morbidité imputables aux maladies diarrhéiques peuvent être réduits jusqu'à hauteur de 37%. Lorsqu'on ajoute l'éducation sanitaire et l'évacuation des excréments, la réduction des maladies diarrhéiques est encore plus spectaculaire allant jusqu'à 50% et au delà. 4/

Tableau 1

L'impact de l'eau salubre et de l'assainissement
sur la morbidité diarrhéique 5/

<u>Aménagement:</u>	<u>Réduction médiane de la morbidity diarrhéique (en pourcentage)</u>
Qualité de l'eau	18%
Quantité de l'eau	25%
Qualité plus quantité de l'eau	37%
Evacuation des excréments	22%

2.2.3 L'on a également constaté que l'alimentation en eau salubre permettait de sensiblement réduire l'incidence des infections dues aux vers chez les humains dans certaines parties de l'Afrique rurale où environ 120 millions de personnes sont à risque d'infection. 6/ La construction de puits assortie à l'éducation sanitaire a permis de réduire de 85% ou plus le

4/ Cf. également Esrey et Habicht, "Epidemiologic Evidence for Health Benefits from Improved Water and Sanitation in Developing Countries," Epidemiological Reviews, vol 8, 1986; Feachem, "Preventing Diarrhea: What are the Policy Options?" Health Policy and Planning 1986; 1 (2): 109-117.

5/ Source: Esrey, Feachem and Hughes, "Interventions for the Control of Diarrheal Diseases among Young Children: Improving Water Supplies and Excreta Disposal Facilities," World Health Organization Bulletin, 63(4), 1986 pages 757-772.

6/ From "Dracunculiasis in Africa: Geographic Extent and Incidence," by S. Watts, American Journal of Tropical Medicine and Hygiene, vol. 37, 1987, pages 121-127.

taux d'infection par le Ver de Guinée (draconculose) dans certaines zones rurales du Togo, du Mali, du Nigéria et du Burkina Faso. 7/

2.2.4 L'alimentation en eau et l'assainissement sont des moyens reconnus comme efficaces pour lutter contre le choléra, la typhoïde, la lambliaose et diverses autres helminthiases. La prévalence d'une ou plusieurs de ces maladies constitue souvent un problème dans des pays africains qui connaissent une forte incidence des maladies diarrhéiques. On peut lutter contre la schistosomiase en apportant une eau salubre dans les endroits où les gens travaillent et se baignent. Une réduction importante, statistiquement significative, de la schistosomiase a été observée en Egypte à la suite de l'installation de bornes-fontaines communautaires. Le trachome est la principale cause de perte de vision et de cécité. L'hygiène personnelle et publique souligne que l'utilisation de l'eau salubre est la méthode la plus efficace pour prévenir et réduire l'incidence du trachome. Une quantité d'eau suffisante pour l'hygiène personnelle permet également de diminuer la prévalence de la gale, autre maladie de la peau, ainsi que les maladies transmises par les poux et les mouches.

2.2.5 Les aménagements d'eau et d'assainissement ont permis de renforcer les mesures visant à améliorer le statut nutritionnel des collectivités. La prévention des maladies diarrhéiques améliore la nutrition puisque les infections entériques empêchent l'assimilation correcte des aliments et partant augmentent les pertes métaboliques.

2.2.6 L'alimentation en eau et l'infrastructure sanitaire sont essentiels pour entretenir la vie dans les zones urbaines. La population urbaine de l'Afrique sub-saharienne s'accroît actuellement à un rythme annuel supérieur à 6%. Si cette tendance se maintient, 98 villes auront d'ici l'an 2020 plus d'un million d'habitants. En cette même année, plus des deux tiers de la population du continent habitera dans des centres urbains. Les deux plus fortes demandes de services publics de la part des citadins sont l'eau courante et l'évacuation des déchets.

2.2.7 L'accès aux services d'eau est vu comme l'un des plus grands avantages de la vie en ville. De plus, un raccordement sur le système renforce la valeur de la propriété puisqu'il s'agit d'une preuve d'occupation. A la suite de branchements d'eau individuels dans les zones péri-urbaines pauvres, les valeurs des propriétés ont grimpé plus vite que le coût de l'installation et les ménages ont davantage cherché à investir dans l'amélioration de leurs habitations.

7/ Richards and Hopkins, "Dracunculiasis, Africa, and the Water and Sanitation Decade," document préparé pour le Symposium sur l'eau et l'assainissement en Afrique, mai 1987; Hopkins, "Eradication of Dracunculiasis," in Bourne (ed.), Water and Sanitation: Economic and Sociological Perspectives, 1984; pages 93-114.

2.2.8 Les programmes d'alimentation en eau et d'assainissement ont facilité l'organisation et le développement communautaires parmi les populations rurales. Une conception, mise en oeuvre et exploitation efficaces de ces programmes sont des expressions directes de la cohésion et de l'engagement communautaires. La participation aux projets d'alimentation en eau et d'assainissement en milieu rural a renforcé l'engagement de la collectivité l'incitant à appliquer cette expérience à d'autres secteurs, par exemple, les campagnes de vaccination.

2.2.9 Les projets d'alimentation en eau et d'assainissement contribuent également au développement socio-économique. En effet, l'approvisionnement en eau décharge les femmes et les enfants du pénible travail d'aller chercher l'eau. Les études ont montré que dans les zones et les villages qui ne sont pas alimentés en eau, les femmes et les enfants consacrent 15 à 25% de leur temps pour chercher l'eau. L'adduction d'eau dans la maison ou près de celle-ci a permis de libérer les femmes qui ont ainsi pu s'occuper de tâches plus gratifiantes telles que les soins aux enfants, la préparation de la nourriture et la production agricole.

2.2.10 L'on a constaté que les taux de fréquentation scolaire et de travail agricole baissaient par suite des infections hydriques transmises par les vers et les autres maladies. Les bénéfices indirects découlant de l'alimentation en eau et de l'assainissement sont peut-être encore plus importants que les bénéfices directs. Par exemple, certaines études ont indiqué que les taux d'abandon scolaire des filles sont directement liés au temps qu'elles passent à chercher et à s'occuper des autres travaux ménagers. La fréquentation scolaire des filles est non seulement importante pour elles mêmes mais aussi pour leurs familles puisque le nombre d'enfants, la santé et la scolarité des enfants sont directement liés au niveau d'instruction de la mère.

2.3 Diversité de contextes pour les projets présentés par les pays membres

2.3.1 Sites des projets

Le Groupe de la Banque a effectué des investissements dans l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural, urbain et péri-urbain sur l'ensemble de l'Afrique. Aux fins du présent document, les centres urbains sont définis comme étant les zones d'habitation contiguës aux grandes agglomérations et villes. Les zones péri-urbaines se trouvent à la périphérie de ces mêmes villes et bourgs. Zones de transition, elles seront les prochaines sections à être incorporées à l'agglomération urbaine. Les zones rurales comprennent des établissements humains et des villages dispersés et des petits bourgs. Bien que ces trois sites comportent plusieurs éléments en commun, chacun a des caractéristiques spécifiques dont il s'agit de tenir compte en planifiant, réalisant et évaluant les projets ou en exploitant les systèmes installés. Par exemple, dans les zones urbaines il est essentiel que les bénéficiaires soient prêts à verser des redevances; par contre, leur participation à la conception et à l'exploitation des systèmes n'est pas capital. En revanche, dans les zones rurales il est extrêmement important que les collectivités concernées participent à la

conception et à l'exploitation si l'on veut garantir la pérennité d'un projet d'alimentation en eau et d'assainissement en milieu rural.

2.3.2 Ressources en eau

Dans les pays membres la pluviosité est soit rare, soit abondante, soit saisonnière. Ces caractéristiques bien évidemment exercent une influence sur la quantité d'eau disponible aux fins de consommation humaine. Dans certains pays membres, surtout ceux du Sahel et une partie de l'Afrique du Nord, l'eau est rare, difficile à accéder et chère à exploiter. Dans d'autres parties des pays membres, et surtout celles qui touchent aux grands bassins fluviaux en Afrique (Nil, Zambezi, Congo et Niger), l'eau est abondante mais, à moins que le sous-sol ne soit favorable, doit être traité avant de pouvoir être utilisée à la consommation humaine.

2.3.2.1 Bien que les caractéristiques des ressources en eau varient grandement aussi bien à l'intérieur des pays membres que sur l'ensemble du continent, la quantité nécessaire à la consommation humaine n'est pas très importante si on la compare aux demandes de l'agriculture. Face aux besoins des populations et tenant compte des caractéristiques des ressources en eau dans les pays membres, deux approches seulement se dégagent. La première consiste à investir dans des mesures visant à augmenter la distribution d'eau et la seconde, à gérer la demande de manière à ce que l'eau disponible serve aux besoins les plus urgents et soit utilisée de la manière la plus efficace possible.

2.3.3 Capacité institutionnelle

Les institutions en place dans les pays membres traduisent la diversité et la complexité des sociétés dans lesquelles elles fonctionnent. Trois grands types d'institutions ont été et continuent à être établies dans les pays membres.

- Institutions traditionnelles, locales. On les trouve généralement au niveau du village. Elles ont joué un rôle capital au niveau de l'organisation des collectivités en vue de la participation à la conception, construction et exploitation et utilisation correctes des programmes d'alimentation en eau et d'assainissement.
- Institutions nationales. Ces structures, appuyées sur des textes législatifs ou des statuts, sont le reflet du secteur formel des économies des pays membres. S'agissant notamment de structures publiques, d'institutions privées, d'organisations non-gouvernementales et d'organisations bénévoles privées. Certaines des institutions en place ont atteint un bon niveau de maturité et d'efficacité et leurs compétences sont très reconnues au sein du secteur. D'autres sont mal gérées et mal équipées pour répondre aux besoins du secteur.
- Institutions internationales et régionales. Il s'agit

d'institutions ou d'entités de développement qui se sont occupées ou s'occupent essentiellement de coordonner et de planifier les travaux, par exemple, dans les bassins fluviaux qui traversent les frontières de plusieurs pays membres ou pour les ressources en eau qui sont ou doivent être partagées entre plusieurs pays.

2.4 Les différents aspects du secteur d'alimentation en eau et d'assainissement: contraintes et enjeux

2.4.1 Planification et coordination

Les projets du secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement ont été planifiés et coordonnés aux niveaux international, national, local et au niveau des projets individuels. Bien que la planification et la coordination au niveau national et à celui des projets soient la forme la plus courante, cette activité est également effectuée aux niveaux local et international. Les collectivités ont planifié l'utilisation des ressources du projet au niveau local, c'est-à-dire, village ou quartier, etc., et des plans et analyses sectorielles se sont faites au niveau international entre les Gouvernements nationaux et les principaux prêteurs, bailleurs de fonds et prestataires de l'assistance technique au secteur.

2.4.1.1 Planification et coordination au niveau international. La Décennie internationale pour l'eau potable et l'assainissement a encouragé l'analyse, la planification et la coordination sectorielle entre les Gouvernements nationaux et les principaux prêteurs, bailleurs de fonds et prestataires de l'assistance technique au secteur. A Mar del Plata en 1977, l'Assemblée générale spéciale des Nations Unies a convenu d'un plan d'action permettant de guider le développement des plans d'action nationaux et la coordination de l'assistance internationale. La Décennie a également permis d'aménager des consultations internationales portant sur l'eau potable et l'assainissement: Königswinter (1984), Paris (1985) et Interlaken (1987), ainsi que trois consultations régionales. Celle qui concernait les pays membres s'est tenue à Abidjan en novembre 1985 et a mené au séminaire pour l'Afrique, tenu à Abidjan en octobre 1986, sur l'alimentation en eau à faible coût des zones rurales et des zones urbaines périphériques.

2.4.1.2 Au vu des énormes demandes dans le secteur et des ressources limitées disponibles pour répondre à ces demandes, la coordination et la planification à tous les niveaux ont été et restent des activités d'importance critique. En effet, une bonne coordination et planification a permis de s'assurer que les donateurs et bailleurs de fonds, les pays membres et les collectivités analysent le secteur pour prendre conscience des besoins et des contraintes.

2.4.1.3 Le manque de planification et coordination au niveau international a entravé la planification et coordination efficaces au niveau national et de projets. La consultation d'Interlaken a reconnu ce problème et a souligné la nécessité d'une meilleure coordination entre les organisations de soutien externe. L'on y a notamment préconisé que les bailleurs de fonds et prêteurs internationaux décident conjointement avec les bénéficiaires des

dons et prêts prioritaires du secteur et des principes directeurs pour l'affectation des crédits et l'utilisation des ressources. La consultation d'Interlaken a également convenu de mettre en place un conseil consultatif composé des bailleurs de fonds, des prêteurs, des institutions des Nations Unies, des ONG et des pays en développement aux fins de disposer d'un contexte de collaboration permettant d'appuyer des efforts élargis dans le secteur à la fin de la décennie.

2.4.1.4 La coordination internationale a facilité l'échange d'informations et d'idées, a permis de mieux comprendre les leçons apprises au sein du secteur et a été très utile à la planification des projets. Cette collaboration a notamment débouché sur des travaux tels que le Projet de pompes manuelles PNUD/Banque mondiale, les fonctions de secrétariat de l'OMS pour le Comité directeur de la décennie, la coordination du PNUD pour l'assistance des organisations externes et les programmes nationaux et le système de l'OMS sur le soutien externe permettant de partager l'information sur les projets en cours et prévus dans le secteur.

2.4.1.5 Planification et coordination au niveau national. La planification et la coordination au niveau national se sont avérées être des préalables à la réussite des projets sectoriels. Puisque l'eau destinée à la consommation humaine ne représente qu'un élément de la gestion des ressources en eau d'un pays membre, une planification intégrée est nécessaire pour s'assurer que toutes les demandes soient soigneusement évaluées et utilisées, par exemple, l'eau pour l'industrie, l'agriculture, l'énergie, le tourisme, la gestion de la faune et de la flore, etc. De plus, puisqu'il est rare que les compétences nécessaires à la conception, la réalisation et l'exploitation des projets d'alimentation en eau et d'assainissement soient centralisées au sein d'un seul service public, il est essentiel de coordonner entre les ministères et autres organismes responsables.

2.4.1.5.1 Le besoin de planifier et de coordonner au niveau national, relevé dans les travaux de la Décennie, a débouché sur la création de comités nationaux pour l'action. Tous les pays membres et surtout ceux qui connaissent une pénurie d'eau ont reconnu ce besoin. Toutefois, diverses raisons ont fait que les études nécessaires n'ont pas toujours été réalisées. Parfois, parce que le besoin de planifier n'était pas assez apparent, parfois parce qu'il était difficile de trouver le personnel et les institutions compétentes en la matière, ou dans d'autres situations encore, parce que les crédits nécessaires pour réaliser de telles études n'ont pas pu être obtenus. Les pays membres ont été dans l'incapacité de faire les évaluations nécessaires de leurs ressources en eau, d'estimer de manière précise leurs besoins immédiats et les demandes futures, de calculer le coût d'exploitation des ressources en eau et d'évacuation des eaux usées et de choisir les méthodes qui convenaient le mieux pour satisfaire la demande en tenant compte des moyens dont ils disposaient. Vu que de nombreux pays membres n'ont pas mis au point des plans directeurs basés sur une planification rigoureuse permettant de couvrir un horizon suffisant, les buts et objectifs définis à certains moments ont dépassé leurs compétences techniques institutionnelles et financières.

2.4.1.5.2 En présence d'une planification sectorielle au niveau national, les entrepreneurs privés ont pu estimer l'importance des marchés et définir leurs propres plans d'investissement.

2.4.1.5.3 La table ronde interorganisations sur l'alimentation en eau et l'assainissement tenue récemment en Afrique (décembre 1987) a défini le manque de planification nationale comme étant l'un des principaux problèmes du secteur. Les bailleurs de fonds et prêteurs internationaux ont commencé à apporter une assistance à plusieurs des comités nationaux pour l'action, composés de représentants des services et des autres organismes intervenant dans la gestion des ressources en eau. Les objectifs des comités nationaux sont de faciliter une coopération efficace entre les services responsables, de mettre au point des documents directifs et stratégiques pour le secteur pouvant être traduits en plans d'action et de créer ou de renforcer les institutions capables de mettre en oeuvre de tels plans.

2.4.1.5.4 L'impact sur le plan sanitaire et l'incidence sur le développement découlant des projets d'alimentation en eau et d'assainissement ont été possibles grâce aux modifications de comportements chez les bénéficiaires des projets. Puisque c'est l'utilisation correcte des installations d'eau et d'évacuation des eaux usées qui assurent les bénéfices, et non le matériel de ces systèmes, il est essentiel de mettre en place une coordination efficace et continue entre les secteurs santé, éducation et services sociaux.

2.4.1.5.5 L'on a constaté que la coordination interministérielle était particulièrement importante entre les ministères de l'eau et de la santé. La plupart des services d'alimentation en eau ne s'occupent pas des questions d'assainissement et d'éducation pour l'hygiène alors que les ministères de la Santé disposent d'un personnel de terrain chargé de la promotion communautaire dans le cadre des programmes de soins de santé primaires. Outre la coordination entre les services d'alimentation en eau et les services de santé, l'on a constaté qu'une coordination plus étroite entre les autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales s'occupant de programmes de services sociaux et de développement rural ou communautaire permettait de garantir et de maintenir les bénéfices des projets d'alimentation en eau et d'assainissement.

2.4.1.5.6 Planification et coordination au niveau des projets. L'on a assisté à un manque de projets bien préparés prêts à être financés ainsi qu'à une carence des compétences nécessaires pour évaluer et réaliser ces projets dans les pays membres. Bien que l'on reconnaisse que la planification des projets doit être intégrée et fondée sur le plan national, certaines des mêmes raisons à la base du manque de planification au niveau national dans les pays membres, expliquent que les projets n'ont pas été correctement préparés. Souvent les projets ont été retenus pour des motifs politiques ou parce qu'ils intéressaient particulièrement les bailleurs de fonds et les prêteurs et non pour les effets qu'ils pouvaient exercer sur le développement des pays membres.

2.4.1.5.7 Le processus de planification des projets aux fins de mise en oeuvre suppose la vérification des données et hypothèses qui figurent au

plan national et qui ont été utilisées pour fixer des priorités entre les éventuels projets. Seulement, vu que les pays membres n'ont pas toujours mis au point des plans nationaux adéquats pour le secteur, la planification de projets n'a pas été guidée par des principes directeurs et manquait de cohérence. Là où il y a eu bonne planification de projets, les pays membres ont pu recevoir les réactions nécessaires pour élaborer et mettre à jour le plan national. Les projets définis en fonction d'un plan national qui tient compte des priorités et demandes concurrentielles ont non seulement pesé les dépenses d'investissement et les charges récurrentes mais ont également vérifié que les bénéficiaires et participants prévus étaient bien ceux qui en avaient le plus besoin.

2.4.1.5.8 C'est au niveau des projets individuels que l'on a accumulé le plus d'expérience en matière de coordination. En effet, la coordination à ce niveau est plus facile que celle aux autres niveaux par suite des objectifs limités et des zones cibles restreintes de la plupart des projets. En outre, les organisations externes (prêteurs et bailleurs de fonds) ont souligné l'importance de la coordination à ce niveau et lui ont apporté le soutien nécessaire. Quand les pays membres ont réalisé combien il était important de coordonner la planification des projets, des équipes de gestion de projets composées de membres des ministères et d'autres organisations ont été affectées à des services semi-autonomes chargés d'organiser et de suivre la mise en oeuvre du projet. La coordination des projets a été plus complexe dans les zones urbaines et péri-urbaines puisqu'elle devait être conforme aux plans d'aménagement urbain et faisait appel à diverses institutions des secteurs public, parapublic et privé.

2.4.1.5.9 Planification et coordination au niveau local. Une des principales leçons apprises au cours de la Décennie concerne le besoin de faire activement participer la collectivité à tous les stades d'élaboration des projets d'alimentation en eau et d'assainissement dans les zones rurales et péri-urbaines. Les faits montrent clairement que la participation communautaire à tous les niveaux d'élaboration est un préalable de la réussite. Le sentiment de propriété, obtenue par la participation de la collectivité aux travaux de planification, conception, construction, exploitation et entretien, a été le meilleur moyen de maintenir en bon état les installations et de soutenir les avantages. En fait, une planification et coordination efficaces au niveau local a été fonction du niveau de participation communautaire.

2.4.1.5.10 Nombreux des projets d'alimentation en eau et d'assainissement dans les zones rurales et péri-urbaines des pays membres ont largement démontré la valeur de la participation communautaire à tous les aspects de la planification et coordination des projets. Un personnel de terrain bien formé et secondé a su aider les collectivités à évaluer leur situation courante, à identifier, établir des priorités et analyser leurs problèmes et besoins, et prendre des décisions judicieuses et informées face aux choix possibles. Certains et peut être trop de projets ont été planifiés par les concepteurs et ingénieurs sans demander l'avis des collectivités. L'ensemble des décisions concernant l'utilisation des ressources du projet au niveau local ont fréquemment été imposées. Il ne restait à la communauté qu'à ratifier la décision.

2.4.2 Aspects sociaux

L'expérience accumulée par les projets d'alimentation en eau et d'assainissement dans les pays membres, surtout dans les zones rurales et péri-urbaines, souligne, preuves à l'appui, l'absolue nécessité de tenir compte des aspects sociaux au moment de la conception, de la planification, de la réalisation et de l'évaluation des projets. Les projets qui ont été couronnés de succès ont fait appel à la pleine et active participation des usagers. Ils ont insisté sur leur éducation et les mesures d'hygiène. Quand ces éléments ont reçu l'attention nécessaire, il a été plus aisé de récupérer les coûts et d'exploiter et d'entretenir correctement les systèmes. De plus, les avantages liés aux projets d'alimentation en eau et d'assainissement ont été maintenus.

2.4.2.1 Le rapport final de la consultation d'Interlaken, en 1987, a conclu sur le fait que la pleine et active participation communautaire prend du temps et coûte de l'argent mais n'en reste pas moins nécessaire si l'on veut arriver aux meilleurs résultats possibles. En fait, le rapport spécifie que bien que le temps alloué pour s'assurer que la collectivité participe activement peut faire augmenter les coûts du projet "les bénéfices escomptés d'une plus grande fiabilité sont plus élevés, surtout si l'on tient compte des avantages à un sens plus large... Les projets doivent prévoir une rubrique budgétaire pour le soutien de la participation communautaire et les activités d'éducation pour l'hygiène".

2.4.2.2 Le rôle des femmes. L'expérience accumulée par les pays membres a montré que la participation active des femmes est vitale pour la réussite des projets en zone rurale et péri-urbaine puisque celles-ci jouent un rôle prédominant dans l'utilisation de l'eau et que ce sont elles avant tout qui sont responsables de l'hygiène et de la santé de la famille. Des évaluations de projets d'alimentation en eau et d'assainissement dans les pays membres ont indiqué qu'il existait une corrélation positive entre le niveau de participation des femmes et la réalisation des objectifs du projet.

2.4.2.3 L'éducation de l'utilisateur. Certains projets d'alimentation en eau et d'assainissement comprennent des programmes visant à apprendre aux bénéficiaires à utiliser et à entretenir correctement les installations. Ces programmes varient selon l'objectif du projet et les besoins des bénéficiaires. En règle générale, les programmes d'éducation de l'utilisateur sont plus élargis dans les zones rurales et péri-urbaines où la participation communautaire est plus importante que dans les centres urbains. Par exemple, les consommateurs des villes recevront peut être simplement des instructions écrites sur les règlements en matière de tarifs ou de redevances et le nom des services de réparations. Les habitants des zones rurales et péri-urbaines assument de plus grandes responsabilités au niveau de l'exploitation et de l'entretien des systèmes communautaires et ont de ce fait besoin d'une formation plus approfondie. L'on a constaté que les programmes d'éducation de l'utilisateur étaient surtout efficaces quand leur méthodologie suivait les principes d'apprentissage pour adultes généralement reconnus qui se basent sur une participation active des adultes plutôt qu'une réception passive de l'information.

2.4.2.4 L'éducation pour l'hygiène. Des projets comportant des objectifs en matière de santé ou d'assainissement ont réalisé de vastes programmes d'éducation pour l'hygiène dans le cadre de leurs composantes régulières en vertu du fait que l'amélioration des comportements sanitaires, liés à l'éducation pour l'hygiène, permettait de porter à leur maximum les avantages sanitaires. L'éducation pour l'hygiène a permis aux collectivités de se rendre compte de l'importance de protéger les sources d'eau et d'améliorer la distribution.

2.4.3 Aspects institutionnels

L'envergure des institutions chargées de la mise en oeuvre du projet et de l'exploitation et de l'entretien des systèmes installés a été un des facteurs les plus importants pour la réussite des projets du secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement. Nombreuses des organisations publiques et parapubliques du secteur sont inefficaces, peu solides et ont besoin d'être renforcées. Elles ont de mauvaises pratiques de gestion, un personnel trop nombreux et peu motivé, mal formé, un matériel insuffisant, un manque d'expertise technique et de maigres ressources financières. Ces institutions ont du mal à recruter et à garder un personnel qualifié. S'ajoute à cela une formation limitée par suite d'un manque de crédits et lorsque des stages sont possibles grâce à l'assistance externe, la formation n'a pas toujours été adaptée aux besoins.

2.4.3.1 Les institutions du secteur varient considérablement suivant les pays membres. Les pays francophones, anglophones et de langue portugaise ont différents passés coloniaux, systèmes juridiques et traditions organisationnelles, ce qui explique les divers arrangements institutionnels chargés du développement du secteur. Les pays francophones disposent généralement d'un organisme national responsable des zones urbaines et un service public au sein du ministère de l'Agriculture ou de l'Aménagement rural responsable des zones rurales. La plupart des pays anglophones de l'Afrique de l'Ouest ont des institutions au niveau des états, responsables pour les deux zones, alors qu'en Afrique de l'Est les systèmes urbains dépendent des municipalités et les zones rurales des institutions nationales. Dans les deux cas, les collectivités péri-urbaines relèvent généralement d'institutions urbaines encore que les approches qui conviennent le mieux pour les desservir sont celles des institutions qui s'occupent des zones rurales. L'on constate également une grande diversité sur le continent du point de vue capacité institutionnelle et ressources pour l'aménagement des institutions.

2.4.3.2 Un des facteurs fondamentaux permettant d'expliquer les différences au niveau des moyens institutionnels réside dans le degré d'autonomie financière de l'organisation face au budget national. Les services dont les recettes proviennent essentiellement des paiements des usagers (redevances d'eau, frais de branchement, impôts spécialisés) possèdent également la plus grande stabilité. SONEDE en Tunisie, REGIDESO au Zaïre, SODECI en Côte d'Ivoire, les Départements de l'alimentation en eau de Nairobi et d'autres organisations qui disposent d'une base de recettes substantielle ont été capables de recruter et de conserver un personnel supérieur et de réaliser des plans de développement à long terme. En

revanche, les services qui dépendent fortement des subventions du Gouvernement central se sont souvent trouvés dans des situations précaires. Ces services ont des arriérés financiers, ils sont incapables de garder un personnel qualifié et engagé, et ne peuvent tenir tête à l'interférence externe dans la gestion de leurs opérations. Ils sont en outre incapables d'apporter des services fiables et de bonne qualité aux bénéficiaires. L'on assiste à une meilleure autonomie financière, fondée sur des sources de recettes indépendantes provenant des paiements des usagers, au niveau des services chargés des systèmes urbains que chez ceux responsables des systèmes ruraux péri-urbains. En effet, les habitants des zones rurales et péri-urbaines ont plus de mal à prendre en charge le coût total de leurs systèmes.

2.4.3.3 Les organismes d'exploitation qui jouissent d'un certain degré, sinon d'une complète autonomie, face à l'Administration ont souvent eu la possibilité de définir leurs propres politiques et procédures organisationnelles. Cela leur a notamment permis de verser des traitements plus élevés que ceux de la fonction publique, de fixer des normes de service, d'établir des systèmes de comptabilité commerciale et de proposer des tarifs de services qui leur permettraient de récupérer dans une large mesure les coûts. Bien que ces redevances soient soumises à l'examen et à l'approbation de l'Etat, les buts commerciaux de ces entreprises de services publics étaient considérés comme légitimes ce qui leur a permis d'augmenter les tarifs et donc de récupérer une plus grande partie des coûts que les systèmes d'eau directement gérés par l'Etat.

2.4.3.4 Toutefois, le transfert de tous les services du domaine public à des entreprises parapubliques ou privées financièrement indépendantes n'a pas toujours constitué une solution viable, surtout dans les zones rurales des pays membres. Diverses interventions d'aménagement institutionnel se sont alors consacrées à améliorer l'efficacité des services publics: S'agissant de

- modifier la structure organisationnelle de l'institution;
- définir clairement ou modifier les politiques et procédures de l'institution;
- améliorer les systèmes de gestion et les systèmes administratifs;
- améliorer le travail en renforçant les compétences du personnel grâce à des programmes de valorisation de ressources humaines;
- améliorer le niveau du matériel et des procédures techniques.

2.4.3.5 La décentralisation a constitué un important changement de politique et d'organisation qui a permis d'améliorer la prestation des services surtout dans les zones rurales. Décentralisation veut dire que les responsabilités et les pouvoirs sont délégués aux services ou autres institutions régionales telles que les collectivités locales ou les

organisations nationales qui ont une plus grande compétence au niveau local. Le service central continue à fixer de normes et à apporter une assistance budgétaire et technique mais c'est le service local qui maintient une présence au sein de la collectivité. La décentralisation a notamment permis une présence plus forte des bénéficiaires dans l'exécution du projet et a encouragé un personnel qualifié à rester sur le terrain où ils sont nécessaires pour établir le rapport entre l'Administration et les bénéficiaires.

2.4.3.6 Des programmes de décentralisation réussis ont été mis en oeuvre dans le cadre de régimes institutionnels très différents dans divers pays membres. En Côte d'Ivoire, SODECI, entreprise privée, a procédé à une complète décentralisation administrative de ses opérations. Au Zaïre, REGIDESO, en 1985, a mis en oeuvre un plan de décentralisation qui conférait à chaque directeur régional le pouvoir de recruter du personnel et d'appliquer les autres mesures nécessaires pour réaliser les buts dont on avait convenu lors des négociations annuelles entre le service central et chaque région. La décentralisation au Zaïre a notamment permis de réduire le nombre du personnel dans plusieurs régions où les directeurs avaient constaté un surplus de main d'oeuvre.

2.4.3.7 Valorisation des ressources humaines. L'amélioration de la qualité du travail au sein des institutions du secteur a constitué un des principaux objectifs des Gouvernements, des bailleurs de fonds et des prêteurs. Pour ce faire, on a organisé des programmes de formation. Quand ils ont été réalisés convenablement et dans les établissements mêmes plutôt qu'à l'étranger, ces programmes ont effectivement permis d'améliorer la motivation et le travail du personnel. En règle générale, la formation interne ou aux niveaux national et régional a été plus efficace que les stages à l'étranger car elle était plus adaptée aux besoins d'apprentissage des participants. Les stages à l'étranger sont souvent trop chers et trop longs, d'où des postes vacants pendant trop longtemps. En outre, ces stages se sont souvent axés sur des technologies et procédures qui ne s'appliquent pas à la situation locale.

2.4.3.8 Plusieurs organismes du secteur ont mis au point des programmes de formation interne qui ont été intégrés à leurs opérations. Vu que ces programmes sont un véhicule très visible pour acquérir des compétences et obtenir de l'avancement, ils ont transmis les compétences et approches pertinentes et ont permis de motiver le personnel à améliorer son travail. Certains pays membres ont mis en place d'excellents établissements disposant de très bons programmes de formation en matière d'alimentation en eau, d'assainissement, de développement communautaire et rural et de technologies adéquates. Il y a donc moyen d'échanger l'information sur des programmes de formation et de mettre en place une approche régionale à ces stages. Les possibilités n'ont simplement pas été entièrement exploitées.

2.4.3.9 Il s'agit pourtant de se rappeler que la formation à elle seule n'a pas permis de placer des employés plus qualifiés et plus motivés dans les institutions du secteur. Les améliorations ne se sont fait sentir que quand la formation était assortie d'autres mesures, par exemple, budget pour les pièces de rechange, nouvelles procédures comptables, etc.

2.4.3.10 Dans nombreuses des institutions du secteur, surtout celles du secteur public, le niveau des salaires est bien plus faible que dans le secteur privé. Des institutions efficaces ont recruté et maintenu leurs personnels en apportant suffisamment d'incitations, de compensations, d'avantages divers et de possibilités d'avancement.

2.4.3.11 Certaines institutions ont eu des problèmes pour recruter un personnel qualifié suite à la pénurie de professionnels qualifiés au niveau national. Par exemple, les ingénieurs sont en demande dans plusieurs secteurs, l'infrastructure, l'industrie et l'agriculture en plus de l'alimentation en eau et de l'assainissement. L'on a dû faire appel à des professionnels expatriés. Dans certains cas, les expatriés représentent plus d'un tiers du personnel supérieur. Si cette approche permet certes de résoudre temporairement certains problèmes, elle en a par contre créé d'autres, par exemple:

- les expatriés peuvent miner la motivation du personnel national en occupant les positions les plus élevés;
- les expatriés ont quelquefois deux employeurs dont les intérêts sont conflictuels;
- les expatriés touchent des salaires bien plus élevés que ceux du secteur public, ce qui accentue encore l'insuffisance de ces derniers; et
- les expatriés sont parfois peu disposés à accepter des missions à long terme dans les zones rurales ou les petites villes.

2.4.3.12 L'expérience a largement montré qu'on ne peut répondre dans le long terme aux pénuries de personnel qualifié en employant des expatriés. Il convient de former le personnel national afin de pourvoir à divers postes du secteur. Il convient également de former le personnel administratif et gestionnaire ainsi que le personnel de terrain chargé de promouvoir la participation communautaire et de réaliser les programmes d'éducation pour l'hygiène. En outre, au fur et à mesure que davantage de femmes seront recrutées pour pourvoir à ces positions, la formation devra être adaptée à leurs besoins d'apprentissage et leurs conditions d'emploi.

2.4.4 Aspects financiers

Les bailleurs de fonds aussi bien que les pays membres ont investi des sommes considérables dans la conception et la construction de systèmes d'alimentation en eau et d'assainissement. Mais ces systèmes ont souvent périclité du fait que d'une part les fonds nécessaires pour les exploiter et les entretenir ont été bien souvent insuffisants et que par ailleurs la gestion des organismes d'exploitation a été inefficace. Fréquemment, les institutions des pays membres ont été incapables de générer les recettes ou de contrôler les coûts d'une manière efficace permettant de couvrir les opérations. La plupart ont dû demander des subventions auprès de leurs Gouvernements. Les Gouvernements ont reconnu d'un côté l'importance

d'augmenter les tarifs et de renforcer les autres systèmes de mobilisation de recettes et d'un autre côté le besoin de réduire ou de contrôler les coûts et ont été incapables, dans une large mesure, de persuader les consommateurs à payer davantage (ou de payer tout court) avant d'apporter une amélioration parallèle dans la qualité des services. L'on s'est retrouvé avec des services de mauvaise qualité et une mobilisation de recettes insuffisante par suite du refus des consommateurs de payer pour des services de mauvaise qualité. Cela a placé les Gouvernements des pays membres dans la position peu enviable qui consiste à subventionner encore davantage un niveau de services déjà inefficace, système qui est de plus en plus débordé suite aux demandes qui ne cessent de croître dans une population qui s'agrandit rapidement surtout dans les zones urbaines et péri-urbaines.

2.4.4.1 La viabilité financière potentielle des projets d'alimentation en eau dans les zones urbaines et péri-urbaines des pays membres est généralement satisfaisante. Dans de nombreux pays membres, la majorité de la population urbaine n'est pas directement desservie par des branchements individuels mais par des vendeurs et des bornes-fontaines. L'on a constaté que certains des habitants urbains et péri-urbains payaient aux vendeurs plusieurs fois les sommes versées par les personnes desservies par l'eau courante. Ce fait tend à indiquer que la résistance sociale aux augmentations de tarifs et à la récupération totale des coûts pourrait n'être qu'apparente. Les habitants des zones rurales ont été en mesure de prendre à leur charge les coûts d'exploitation et d'entretien de nombreux systèmes d'eau.

2.4.4.1.1 Par contre, la plupart des systèmes d'évacuation des eaux usées dans les pays membres et surtout le tout-à-l'égout n'ont pas été financièrement viables. Les dépenses d'investissement par habitant pour ces systèmes sont bien plus élevées que pour l'alimentation en eau et le recouvrement des coûts s'est avéré être bien plus difficile. Les pays membres ont constaté que si de nombreuses personnes sont prêtes à verser une partie de leurs revenus pour avoir accès à l'eau, elles sont par contre bien moins disposées à payer pour l'évacuation des eaux usées. Vu que nombreux des avantages des investissements sanitaires dans les zones urbaines reviennent à la collectivité dans son ensemble plutôt qu'aux différents foyers, les habitants sont peu désireux de contribuer aux équipements sanitaires. En outre, la capacité fonctionnelle des institutions qui s'occupent de l'évacuation des eaux usées dans les pays membres est de loin inférieure à celle des organismes chargés de l'alimentation en eau. En conséquence, les services d'évacuation des eaux usées ont été entravés par une mobilisation des recettes insuffisante et une mauvaise qualité de services.

2.4.4.2 Le recouvrement des coûts. Le recouvrement du coût se range parmi l'une des principales préoccupations des pays membres. Des questions telles que: qui devrait payer, combien devrait être payé, et est-ce que l'Administration doit subventionner une partie des dépenses des services d'alimentation en eau et d'assainissement ont fait l'objet de nombreuses discussions. Les pays membres sont tout à fait d'accord pour dire qu'un projet d'alimentation en eau ou d'assainissement conçu et exploité

efficacement demande que l'on se penche sur des questions telles que la gestion financière et surtout sur les questions du recouvrement intégral des coûts de l'investissement et la mobilisation des recettes nécessaires pour maintenir l'infrastructure en bonne condition de fonctionnement. Par contre, dans la pratique, le recouvrement intégral des coûts a été extrêmement difficile à réaliser.

2.4.4.2.1 Plusieurs pays membres ont progressivement fixé les prix en fonction du coût sans pour autant se heurter à une vive résistance de la part des consommateurs. Les consommateurs urbains se sont en général montrés désireux de payer pour une qualité spécifique de services d'alimentation en eau du moment que la politique à long terme avait été clairement expliquée et que des ajustements graduels et cumulatifs (trois à cinq ans) avaient été faits au niveau des redevances.

2.4.4.2.2 Vu que les tarifs sont presque toujours fixés par des Gouvernements qui hésitent pour des raisons politiques à ajuster les taux en fonction de la hausse des coûts, les organismes ont eu des problèmes à équilibrer les dépenses et les recettes. Une des approches employées pour diminuer l'incidence politique et apporter des incitations pour que les organismes d'exploitation gèrent plus efficacement les installations et les systèmes a été d'établir des contrats de performance entre l'organisme et le Gouvernement permettant à l'organisme d'augmenter les tarifs sans avoir à obtenir l'approbation du Gouvernement du moment qu'elle remplit de manière satisfaisante les clauses fixées par le contrat (exemple, Sénégal).

2.4.4.2.3 Il s'agit de noter que les services des pays membres ont souvent été de mauvais payeurs. Dans certains pays, des services publics ont eu deux ou plus d'années d'arriérés. Puisque ces services ne payaient pas pour l'eau, la consommation dépassait de loin les besoins. Ce gaspillage combiné à des branchements illicites et à d'autres défauts de paiement pour l'eau ont diminué l'efficacité financière des organisations d'exploitation et ont augmenté le volume d'eau devant être produit pour maintenir des niveaux de service normaux. Ces pertes se sont parfois situées entre 20% et 40%. Un problème analogue s'est présenté dans certaines des municipalités chargées d'installer et de maintenir les bornes-fontaines publiques et de payer pour la consommation d'eau. Fréquemment, ces engagements n'ont pas été remplis et ont entraîné un manque de recettes et des pertes élevées d'eau.

2.4.4.2.4 Jusqu'à récemment, le recouvrement des coûts a uniquement été vu comme un moyen d'obtenir les recettes nécessaires pour maintenir l'exploitation et comme une manière d'arriver à un financement des investissements plus stable. Actuellement, les mécanismes de recouvrement des coûts ont permis les pays membres de diminuer la dépendance du consommateur face à l'Etat (associée aux subventions) et dans une certaine mesure de rendre les consommateurs des secteurs public et privé plus conscients des coûts. La récente application des mécanismes de recouvrement des coûts a également permis aux consommateurs du secteur privé de choisir un niveau de services accessible et de participer à une planification à partir de la base qui répond plus précisément aux besoins communautaires.

2.4.4.2.5 Redevances et tarifs. Les moyens généralement employés pour récupérer les coûts sont les redevances et les tarifs. Les tarifs sont en général conçus pour protéger les consommateurs les plus pauvres et pour renforcer la pérennité des systèmes. Le barème "par tranches" est utilisé dans les zones urbaines pour atteindre ces objectifs. Cette approche au recouvrement des coûts demande aux consommateurs de payer un taux de base pour un volume standard d'eau (le volume retenu a été défini selon les besoins quotidiens minimum). Cela permet aux segments les plus pauvres de la population urbaine d'avoir accès à l'eau à un prix raisonnable. Le tarif augmente avec la consommation d'eau. Ces redevances plus élevées sont payées par ceux qui ont de meilleurs moyens financiers. Puisque l'utilisation de l'eau est ainsi à la discrétion du consommateur, cette structure tarifaire a permis de décourager les consommations excessives. L'on assiste ainsi à une subvention croisée où les grands consommateurs d'eau (hôtels et industries) payent en fait plus que le coût complet et couvrent les coûts qui ne sont pas payés par ceux qui consomment moins. Toutefois, si l'on ne dispose pas de compteur, cette approche ne peut pas être utilisée. La structure tarifaire "par tranches" a été mis en place dans plusieurs villes des pays membres, par exemple, la Tunisie. 8/

2.4.4.2.6 Les zones rurales ont besoin de subventions pour récupérer le coût de l'alimentation en eau. Dans ces zones, les ménages ont des revenus plus faibles et donc une capacité de payer plus limitée. En plus, les densités de population étant plus faibles, le coût par habitant des systèmes d'eau courante peut être plus élevé que dans les zones urbaines. Néanmoins, on a cherché au minimum à récupérer les dépenses de fonctionnement, y compris mobiliser des crédits suffisants pour assurer un entretien et des réparations convenables du système de distribution d'eau.

2.4.4.2.7 Dans les zones rurales (comme partout ailleurs), les approches du recouvrement des coûts qui ont réussi ont été celles conçues en fonction de la capacité de payer des habitants. De telles approches ont été couronnées de succès quand les collectivités rurales ont participé à la planification et à la conception des projets, car l'on s'est ainsi assuré leur engagement à payer pour l'exploitation et l'entretien. Par exemple, l'on a demandé à la collectivité d'acheter la pompe manuelle et de s'occuper de l'exploitation et de l'entretien, y compris l'achat des pièces de rechange. Les pays membres ont simplement financé le forage ou ont aidé à creuser le puits. Néanmoins, le Gouvernement a suivi les opérations et a apporté des secours d'urgence quand la situation dépassait les compétences des collectivités.

8/ Une variante de cette approche dans les zones urbaines a été de poser des compteurs chez les grands consommateurs et d'avoir des bornes-fontaines dans le reste de la zone desservie. Cela permet à tout le monde d'avoir de l'eau dans un rayon de 400 mètres. Les grands consommateurs payent selon la consommation et un taux forfaitaire est demandé à tous les foyers qui n'ont pas de compteur (par exemple, Freetown, Sierra Leone).

2.4.4.2.8 Des redevances ou des impôts spécifiques pour les branchements individuels ont constitué une autre possibilité de recouvrement des coûts. A la charge du consommateur, ils visent à récupérer les dépenses d'investissement liées aux raccords d'une maison au réseau d'alimentation en eau ou au système d'égout. Les redevances pour les raccordements sont généralement calculées en fonction du coût complet, encore que certains pays membres aient instauré des mesures spéciales telles que caisses d'avance ou systèmes de paiements différés dans le but d'alléger la charge fiscale pour les familles à faibles revenus. La Côte d'Ivoire est allée jusqu'à faire des branchements gratuits, ce qui a entraîné une augmentation de 300% dans le nombre de branchements en l'espace de 10 ans.

2.4.4.2.9 Les raccordements au système d'adduction d'eau sont considérés comme très importants car ils augmentent la future base de recettes de l'organisme d'exploitation et entraînent un maximum de bénéfices sur le plan sanitaire.

2.4.4.2.10 Etant donné que les bénéfices liés à l'évacuation des eaux usées reviennent avant tout à la collectivité plutôt qu'à l'utilisateur individuel, il a été difficile d'appliquer un système viable de redevances. L'évacuation des eaux usées est plus difficile à mesurer que la consommation d'eau potable et couper l'accès en cas de non paiement n'est pas chose faisable. Des campagnes éducatives ont été lancées pour faire accepter davantage ces redevances mais les ménages n'ont guère montré d'empressement à payer volontairement le coût complet de l'évacuation des eaux usées.

2.4.4.2.11 Compte tenu de ces circonstances, des dispositions tarifaires spéciales ont été appliquées. L'une d'elle, appliquée par la SONEDE en Tunisie a été couronné de succès; elle consiste à ajouter à la facture d'eau du ménage une redevance pour les services d'évacuation des eaux usées. Cela simplifie les mesures d'utilisation du service et permet éventuellement de couper l'eau si les factures ne sont pas payées. Elle comporte également l'avantage de montrer clairement que le coût de l'évacuation des eaux usées fait partie du véritable coût de l'utilisation de l'eau. Une autre stratégie qui part du principe que les avantages liés à l'évacuation des eaux usées sont collectifs plutôt que personnels consiste à récupérer une partie des coûts de l'installation des égouts à partir des redevances et une autre partie à partir des impôts locaux.

2.4.4.2.12 Dans les zones rurales et les zones urbaines et péri-urbaines à faible densité de population, on utilise des méthodes d'évacuation sur les lieux. Le coût d'installation et d'exploitation de ces systèmes est généralement payé par les ménages. Des programmes encourageant l'utilisation des latrines individuelles sont de plus en plus courants dans un certain nombre de pays membres. Par exemple, au Lesotho et au Rwanda, les ménages étaient disposés à assumer le coût complet de l'installation des latrines et, de ce fait, une importante couverture a pu être réalisée.

2.4.5 Aspects techniques

2.4.5.1 Ces dernières années, les organisations intervenant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ont réalisé que l'infrastructure

traditionnelle était trop chère à la construction et trop difficile à l'entretien. Par conséquent, l'on a cherché à mettre au point des technologies de remplacement moins chères et plus faciles à entretenir. Au titre des deux principaux résultats en ce domaine, on peut citer les simples pompes manuelles et la fosse d'aisance améliorée et ventilée. Les autres progrès concernent notamment le captage des eaux de pluie sur les toits (citernes), les canalisations par gravité, les puits foncés par battage quand la nappe phréatique n'est pas très profonde et les foreuses portatives (mécaniques et manuelles). Ces avancées technologiques permettent aux pays membres d'étendre leurs budgets d'investissement limités pour desservir le plus grand nombre possible en eau et alimentation.

2.4.5.1.1 Dans de nombreux pays membres, l'on cherche actuellement à mieux adapter ces nouvelles technologies aux conditions locales. En Ethiopie, la pompe Indian Mk. II est en train d'être reconçue pour tenir compte des compétences de ce pays en matière de fabrication d'articles en cuivre. Les laboratoires de recherches publiques au Zimbabwe sont en train de mettre au point des variantes, à faibles coûts et d'entretien facile, de la "Bush Pump" utilisée dans le pays depuis 1933. Des travaux analogues sont effectués sur la conception fondamentale de la fosse d'aisance améliorée et ventilée aux fins de mieux l'adapter au matériaux et techniques de construction disponibles localement.

2.4.5.1.2 La recherche en matière de technologie appropriée s'est concentrée sur l'application rurale et les exemples les plus avancés des solutions à faibles coûts semblent très bien adaptés au contexte rural. Nombreuses de ces solutions n'ont pas été reproduites à grande échelle dans les zones urbaines à faible revenu et il est nécessaire pour transférer les résultats des technologies sanitaires rurales à faibles coûts aux zones urbaines de procéder à des recherches appliquées et des études de terrain complémentaires.

2.4.5.1.3 Il s'est avéré que dans les zones urbaines des économies pouvaient être réalisées en concevant dès le départ les systèmes de manière à pouvoir les perfectionner à l'avenir. Les systèmes d'eau courante dans les zones péri-urbaines peuvent au départ prévoir des bornes fontaines s'ils sont conçus de manière à ce qu'on puisse, par la suite, procéder à des branchements individuels en utilisant le même réseau de distribution de base. L'aménagement sanitaire peut être conçu en prévoyant d'abord des fosses septiques, puis au fur et à mesure que les densités de population augmentent et que les habitants peuvent et veulent payer en contrepartie de meilleurs services d'assainissement, le système peut être converti en un tout-à-l'égout sans pour autant abandonner l'essentiel de l'investissement initial. Les conditions d'investissement nécessaires pour apporter l'eau courante et installer un tout-à-l'égout pour desservir chaque ménage urbain sont trop élevées pour les nations africaines. En conséquence, il convient d'insister sur l'accès à une eau potable et salubre et à une évacuation des déchets par l'entremise de technologies de remplacement qui peuvent être perfectionnées à l'avenir.

2.4.5.1.4 Pour rendre une nouvelle technologie acceptable aux yeux de l'utilisateur, l'on a expliqué et démontré soigneusement tous ses avantages.

Dans de nombreux pays africains, l'on s'efforce d'adapter mieux ces nouvelles technologies aux conditions locales. Les modèles qui ont réussi sont ceux qui comportent des instructions de fonctionnement et d'entretien simples et qui répondent aux conditions socio-culturelles locales. Dans ces cas, la participation communautaire a joué un rôle important.

2.4.5.2 Exploitation et entretien. La plupart des groupes d'assistance au développement considèrent que l'exploitation et l'entretien constituent un aspect de toute première importance dans le secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement. Chaque pays en développement peut citer des exemples d'investissements gaspillés et de rénovations coûteuses des installations en panne par suite d'un entretien insuffisant. Souvent, les systèmes d'alimentation en eau et d'assainissement ont été construits sans accorder une attention suffisante aux besoins en matière d'exploitation et d'entretien, que ce soit au niveau des entreprises de services publics ou de la conception des projets ruraux.

2.4.5.2.1 Les responsables politiques n'ont pas été assez conscients des avantages économiques et sociaux de l'alimentation en eau et de l'assainissement ni du rôle de l'exploitation et de l'entretien de ces systèmes. L'on n'a pas adopté de politique visant à uniformiser le matériel et les conceptions de manière à pouvoir reproduire les technologies réalisables. De nombreux pays ont, par exemple, permis que soient importées une large variété de pompes manuelles ce qui a rendu difficile l'exploitation et l'entretien.

2.4.5.2.2 Souvent au moment de la conception des projets, l'on n'a pas tenu compte des aspects relatifs à l'exploitation et l'entretien et on n'a pas prêté une attention suffisante à l'évaluation réaliste des ressources financières et humaines disponibles. Par exemple, il est arrivé qu'on n'ait pas pris en considération la capacité des collectivités rurales et péri-urbaines à gérer, entretenir et payer pour le système. De plus, aucune formation portant sur l'exploitation et l'entretien des technologies retenues n'a été dispensée. Par exemple, dans les zones urbaines, des systèmes informatisés complexes ont été installés sans apporter la formation et le soutien qui convenaient.

2.4.5.2.3 Les institutions chargées de l'exploitation et de l'entretien sont très diverses, s'agissant de services publics, d'organismes urbains chargés de l'alimentation en eau, de collectivités locales et de groupes du secteur privé. Leurs rôles n'ont pas été clairement délimités. Les organismes d'exploitation ont eu des difficultés à réaliser les opérations d'exploitation et d'entretien dans les pays membres. Certains ont étudié la possibilité de sous-traiter les responsabilités d'entretien. Vu que les besoins en investissements sont relativement faibles et que les entrepreneurs peuvent travailler sous la supervision du personnel de l'organisme responsable, il serait possible de transférer progressivement, dans le cadre de la réglementation publique, la responsabilité de l'exploitation et de l'entretien des systèmes aux entreprises privées. Les initiatives prises jusqu'à présent tiennent compte du fait que les services publics ont souvent besoin d'aide pour assumer les considérables responsabilités financières et administratives qui leur incombent. Un choix

sélectif d'entreprises privées a souvent permis d'améliorer les réalisations du secteur.

2.4.5.2.4 L'on a très souvent négligé les crédits pour l'exploitation et l'entretien nécessaires pour maintenir dans le long terme les systèmes. Parfois, la planification n'a pas tenu compte des charges récurrentes liées à l'exploitation et au remplacement des composantes du système. De plus, les organismes d'exploitation n'ont pas prévu les crédits nécessaires pour assumer ces coûts car ils étaient incapables de mobiliser des recettes suffisantes à partir de la vente de leurs services. Les stocks de pièces de rechange nécessaires et de matériel n'ont pas été maintenus à des niveaux suffisants qui auraient permis d'éviter les retards dans la réparation des pannes. En plus, dans les collectivités rurales, on n'a mobilisé ni les crédits locaux ni les autres ressources pour l'exploitation et l'entretien, et l'on a pas apporté d'assistance pour former les comités d'eau à la gestion des systèmes et à la comptabilité de leurs ressources financières.

2.4.5.2.5 L'on a constaté que les femmes des zones rurales jouaient un rôle important dans l'exploitation et dans l'entretien puisqu'elles sont les principales utilisatrices des systèmes d'alimentation en eau. Dans certains cas, les femmes ont reçu une attention particulière lors des étapes de conception et d'évaluation des projets. Elles ont été formées à la mécanique des pompes et retenues comme membres des comités de gestion de l'eau.

2.4.5.3 Remise en état de l'équipement. La plupart des grands centres urbains en Afrique disposent déjà de systèmes d'alimentation en eau et de réseau d'égouts qui représentent des investissements de grande envergure. Nombreux de ces systèmes ont très vite vieilli et presque tous ont un grand besoin d'entretien et de réparation.

2.4.5.3.1 Très souvent, l'on a obtenu de meilleurs résultats en entretenant, remettant en état et rénovant l'équipement en place plutôt qu'en investissant les mêmes ressources dans la construction de nouvelles installations. Il est courant de constater que le rendement des puits forés ou la capacité des stations d'épuration et des stations de pompage diminue fortement dans le temps. La remise en état de ces installations pour leur redonner leur capacité nominale a permis d'arriver à des coûts par unité plus faibles que si l'on avait installé un nouvel équipement.

2.4.5.4 Normes de conception et de construction. En général, les conceptions des systèmes réussies se sont fondées sur les normes et technologies susceptibles de réaliser la meilleure couverture possible de ceux qui en ont besoin tout en tenant compte des ressources limitées. Dans de telles situations, la qualité et la quantité des services d'alimentation en eau et d'assainissement ont été définies comme les objectifs que le système devait atteindre.

2.4.5.4.1 Les projets nationaux d'alimentation en eau font appel à toute une gamme de technologies, de niveaux de services et de méthodes de mise en oeuvre. Le centre des villes dispose d'habitude d'un service complet, allant des branchements individuels jusqu'à l'ensemble des aménagements

sanitaires. Dans les zones péri-urbaines à faibles revenus, l'eau est souvent disponible par le biais de bornes fontaines ou de robinets dans les cours. Dans les villages, la nappe phréatique est exploitée par des puits ouverts creusés à la main ou par forage et pompes manuelles. Lorsqu'on dispose d'une source, il est souvent économique de canaliser l'eau par gravité sur plusieurs kilomètres jusqu'aux bornes-fontaines des villages. Les citernes individuelles sont de plus en plus utilisées pour collecter les eaux de pluie sur les toits aux fins d'utilisation ménagère.

2.4.5.4.2 Comme de nombreux autres aspects de l'investissement dans le secteur d'alimentation en eau et d'assainissement, la conception des installations d'égouts et de drainage varie selon les conditions régionales et locales. En Tunisie, il a été possible de combiner l'évacuation des eaux usées et le drainage des eaux de pluie. Dans d'autres pays, le drainage des eaux de pluie ne constitue pas une priorité urgente. Par contre, les centres urbains des pays qui ont une très forte pluviosité peuvent être paralysés pendant les saisons des pluies s'ils ne disposent pas d'installations de drainage suffisantes. Qui plus est, dans ces endroits, il était plus indiqué de construire des systèmes de drainage des eaux de pluie séparés et des installations d'évacuation des eaux usées sur place. Les normes de conception et de construction sont dictées par les conditions propres aux pays et aux régions ainsi que par les objectifs de couverture et les ressources humaines et financières des Gouvernements nationaux.

2.4.5.5 Normes qualitatives et quantitatives de l'eau. Des normes réalistes sont nécessaires pour guider les efforts d'aménagement de l'alimentation en eau et de l'assainissement dans les pays membres. En ce qui concerne l'alimentation en eau, les normes sont caractérisées par les quatre éléments suivants:

- qualité,
- quantité,
- fiabilité, et
- accessibilité.

2.4.5.5.1 Dans les zones rurales, la qualité de l'eau risque surtout d'être contaminée par les bactéries des déchets d'origine humaine et animale. Les zones urbaines courent un risque supplémentaire de contamination des produits chimiques toxiques et des autres polluants industriels. Les méthodes de traitement de l'eau visent à éliminer les polluants de l'eau, et partant, à réduire les risques pour la santé. Seulement, le traitement est cher et complexe, et l'application est donc souvent limitée aux centres urbains. Dans certains cas, cette réalité a limité la possibilité d'atteindre les normes adoptées surtout dans les petits systèmes. Certains pays qui ont cherché à se conformer aux normes adoptées, ont affecté la majeure partie des ressources disponibles à un petit nombre de projets desservant un nombre limité de collectivités et ont de ce fait limité leurs capacités d'apporter des améliorations marginales mais perceptibles dans l'alimentation en eau à un plus grand nombre de collectivités.

2.4.5.5.2 La quantité de l'eau dépend de la disponibilité et du type de technique employée. L'Organisation mondiale de la santé estime que le niveau

minimum de consommation quotidienne nécessaire est de 30 litres par habitant. Les taux de consommation effective varient grandement et tendent à être bien en dessous de la plupart des normes de conception actuelles. Dans certains cas, seuls 10 à 15 litres par habitant et par jour ont été consommés, indiquant par là qu'il était prudent d'adopter des niveaux de consommation qui étaient accessibles et possibles.

2.4.5.5.3 La fiabilité des systèmes de distribution d'eau se mesure à la durée d'exploitation du système sans mauvais fonctionnement ou panne grave. De nombreux systèmes de distribution d'eau ont fonctionné de manière intermittente suite à des insuffisances de sources, des fluctuations saisonnières de l'eau, un manque d'essence ou un mauvais entretien. Un service intermittent est surtout dangereux pour la santé à cause des chutes périodiques de pression. Quand le service est interrompu, la pression de l'eau peut être négative et les eaux souterraines contaminées peuvent s'introduire dans le systèmes à travers les fuites des canalisations.

2.4.5.5.4 L'accessibilité de l'eau est la facilité avec laquelle on peut l'obtenir, elle est mesurée de la manière la plus simple comme étant la distance entre le robinet d'eau et le lieu où l'eau est utilisé. Dans de nombreuses régions, de graves contraintes (coût, pénurie d'eau, etc.) n'ont pas permis de faire des branchements individuels et, de ce fait, des bornes-fontaines et de robinets publics ont été installés. Les robinets publics comportent l'avantage d'apporter une eau de bonne qualité près des foyers. Aux fins de conception, l'on a souvent utilisé environ 200 mètres comme la distance maximum à parcourir à pied en un sens.

2.4.6 Aspects environnementaux

2.4.6.1 Gestion des ressources en eau. Afin de garantir aux populations un accès à une source suffisante d'eau de bonne qualité, les Gouvernements africains ont commencé à mettre au point des politiques et à mettre en oeuvre des programmes destinés à protéger les ressources en eau. Les mesures adoptées concernent notamment des problèmes tels que la lutte contre les maladies (éradication de la draconculose et l'onchocercose), le contrôle des crues (barrage d'Assouan) et la conservation des sols (programme de reboisement du Sahel). Bien que la transmission des maladies, les crues et l'érosion des sols restent les principaux problèmes, la pollution des sources d'eau provoquées par les effluents urbains, les déchets animaux, les engrais et les pesticides commerciaux devient de plus en plus grave. Au fur et à mesure que l'Afrique se modernise, les Gouvernements ont pris conscience de la fragilité de leurs écosystèmes et du besoin de préserver et de gérer leurs ressources d'eau pour protéger les populations. Les programmes d'épuration et d'évacuation des eaux usées ainsi que l'évacuation des déchets solides et toxiques ont reçu de plus en plus d'attention et sont essentiels pour réaliser ces mêmes objectifs.

2.4.6.2 Epuration et évacuation des eaux usées. L'eau utilisée pour les latrines et les toilettes, pour laver les vêtements et la vaisselle, pour cuire les aliments et se laver ainsi que pour l'hygiène personnelle deviennent des eaux usées. Un système d'eau courante augmente l'utilisation de l'eau et la quantité d'eau usée qu'il faut évacuer. Des risques

éventuels pour la santé peuvent s'ensuivre si l'on ne pourvoit pas à une évacuation correcte des eaux usées. L'on estime que la production actuelle d'eaux usées représente 75% à 80% du total de l'utilisation de l'eau.

2.3.6.2.1 La méthode d'évacuation des eaux usées choisie dépend de l'emplacement des eaux usées, du volume à évacuer et des ressources disponibles et, dans de nombreuses régions, de la condition du sol. Quand il y a un système du tout-à-l'égout, des raccordements peuvent être faits sur l'égout municipal. Lorsqu'on ne dispose pas d'un égout municipal, l'épuration et l'évacuation se fait sur place. Quand le sol s'y prête, l'évacuation des eaux usées est simple, économique et efficace. Les méthodes les plus fréquemment employés sont les puisards ou fosses septiques avec champs d'absorption.

2.3.6.2.2 En règle générale, la majorité des collectivités dans les pays membres sont pré-industrielles ou peu industrialisées. Cependant, l'on s'intéresse beaucoup au développement industriel et dans de nombreux centres, l'on assiste à des changements ou à une croissance industriels. La production d'eaux résiduaires qui contiennent des polluants éventuellement dangereux est un sous-produit du développement industriel, avec notamment le traitement des produits agricoles par les méthodes industrielles modernes. Bien qu'il s'agisse là d'un problème de faible envergure dans la plupart des pays, des volumes importants de déchets toxiques sont créés par des nombreuses industries sur le continent.

2.4.6.3 Elimination des ordures. Les stratégies pour l'enlèvement des ordures deviennent un aspect de plus en plus important des programmes d'alimentation en eau et d'assainissement des pays membres. Il est en effet nécessaire de procéder au traitement des ordures pour diminuer ou éliminer les endroits où se multiplient les insectes et les rongeurs qui posent des risques à la santé publique, pour protéger les sources d'eau potable et améliorer la qualité globale de l'environnement.

2.4.6.3.1 Dans certains pays membres où les ordures constituent un problème qui saute aux yeux, aucune disposition n'a été prise pour organiser l'enlèvement et l'élimination des ordures même dans les grands centres urbains. L'évacuation des déchets dans les villes et bourgs faite de manière organisée et communautaire peut être une entreprise chère à forte utilisation de main d'oeuvre. Par contre, dans de nombreuses régions rurales et péri-urbaines, l'élimination des ordures ne constitue qu'un problèmes relativement mineur surtout quand le ramassage ou la réutilisation des ordures (compost) constitue une des pratiques courantes.

2.4.7 Le rôle du secteur privé

Le secteur privé a joué un rôle inégal dans le secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement des pays membres. La participation des entrepreneurs s'est généralement faite au niveau de la prestation des services d'eau et d'évacuation des eaux usées (par exemple, vendeurs d'eau, nettoyage des fosses septiques, branchements individuels, etc.). Toutefois, les pays membres n'ont pas exploité toutes les possibilités du secteur privé face aux divers aspects relatifs au secteur (par exemple, conception,

création et exploitation des installations, définition des tarifs, formation du personnel des services d'eau et d'évacuation des eaux usées, participation communautaire, etc.). La participation du secteur privé varie selon les pays, les compétences des entreprises privées, la capacité des consommateurs à payer les services et la capacité des institutions du secteur public à atteindre elles-mêmes les buts de l'alimentation en eau et de l'assainissement. En général, le secteur privé intervient dans les quatre domaines suivants:

- mise en place des installations
- prestation de services aux consommateurs
- exploitation et entretien
- fabrication du matériel (pompes, tuyaux, etc.)

Toutes ces initiatives partent de la réalité fondamentale selon laquelle les services publics ont souvent besoin d'assistance pour assumer les lourdes responsabilités financières et administratives qui leur incombent. Un choix sélectif des entreprises privées a souvent amélioré les réalisations du secteur.

2.4.7.1 Mise en place des installations. Dans certains cas, le secteur privé a contribué à installer l'équipement. Dans les zones urbaines aménagées, des entrepreneurs privés ont financé et installé des réseaux de distribution d'eau et les raccordements des canalisations d'égouts ou les autres aménagements sanitaires avant la construction des maisons ou la vente des parcelles aux fins d'aménagements résidentiels. Dans ces cas, les services publics ont vérifié que les normes appropriées de conception et de construction étaient respectées.

2.4.7.2 Les possibilités ont varié selon les pays membres. Par exemple, en Côte d'Ivoire, la société privée de distribution d'eau, SODECI, a négocié avec le Gouvernement des clauses qui lui permettent également de financer l'extension de l'équipement pour les réseaux d'alimentation en eau. L'utilisation de capitaux privés à cette fin pourrait alléger les lourdes demandes qui pèsent sur le budget d'investissement limité de l'Etat.

2.4.7.3 Dans certaines collectivités rurales et péri-urbaines, des organisations internationales et des organisations bénévoles privées (OBP) locales ainsi que d'autres organisations non-gouvernementales ont aidé les collectivités à s'organiser afin de participer à la planification, la construction et l'entretien des aménagements d'alimentation en eau et d'assainissement. De nombreuses OBP et ONG ont une vaste expérience en développement et animation communautaires en Afrique et conviennent très bien pour promouvoir la participation communautaire de tels projets. Plusieurs donateurs bilatéraux et multilatéraux les ont utilisées comme seuls organismes d'exécution ou comme principaux intervenants dans des projets conjoints au sein du secteur.

2.4.7.4 Prestation de services aux consommateurs. A une échelle plus restreinte, plusieurs pays membres ont fait appel à des entrepreneurs individuels pour exploiter et maintenir les bornes-fontaines publiques sous supervision du secteur public. En contrepartie du contrôle de l'utilisation

de la borne-fontaine, l'entrepreneur garde un pourcentage des recettes des bornes-fontaines fréquemment payées par des dépôts de pièces de monnaie. Pour les villes qui peuvent compter plus de 1.000 bornes-fontaines, cette initiative décentralisée décharge le service d'eau d'une tâche administrative pouvant être très lourde.

2.4.7.5 On a également étudié les possibilités de la participation du secteur privé aux opérations d'enlèvement des ordures. Dans certaines villes qui comptent plus de 1 million d'habitants et où il n'existe pas un ramassage public des ordures, par exemple, Kinsasha, l'on cherche à encourager les entrepreneurs privés à fournir de tels services (certains assument déjà ces responsabilités). Dans ces cas, le secteur privé veille à l'efficacité des opérations privées en désignant des dépôts et en s'assurant que seuls les dépôts autorisés soient utilisés.

2.4.7.6 Exploitation et entretien. Depuis longtemps, le secteur privé aide les collectivités locales et les institutions publiques à gérer et à entretenir les systèmes achevés. Cela s'est surtout fait sur une petite échelle (par exemple, des mécaniciens locaux ont été formés pour aider les collectivités rurales et péri-urbaines à entretenir et à réparer des technologies à faibles coûts) mais dans certains pays membres, telle la Côte d'Ivoire, les principaux systèmes d'alimentation en eau des villes sont exploités et entretenus par une entreprise privée. Dans d'autres pays membres, il y a peut être moyen de faire participer davantage le secteur privé. Quand tel a été le cas, les contractants privés ont souvent été gérés et supervisés par les institutions publiques mises en place pour protéger les investissements de l'Etat et les intérêts du consommateur.

2.4.7.7 Fabrication. Les pays membres connaissent une importante demande de tuyaux, plomberie, articles en céramique, pompes manuelles, fosses d'aisance améliorée, etc. Cette demande offre des possibilités pour la participation du secteur privé local. Parmi les produits nécessaires dans le secteur, l'on considère que les pompes manuelles présentent toutes les conditions pour être fabriquées par le secteur privé des pays membres. Actuellement, la pompe Afridev récemment mise au point est fabriquée au Kenya et au Malawi, et India Mark II est produite au Mali et au Kenya.

2.4.7.8 Nombreuses de ces pompes sont considérées supérieures aux pompes importées car elles sont mieux adaptées aux conditions des pays membres. Par exemple, l'Afridev a été spécialement créée par le Projet pompes manuelles du PNUD et de la Banque mondiale, en vue d'être entretenues et réparées avec les ressources des villages dans les zones rurales.

Chapitre 3

EXPERIENCE DU GROUPE DE LA BANQUE AU NIVEAU DES PROJETS SECTORIELS

3.1 Introduction

Le Groupe de la Banque accorde depuis 1968 des prêts au secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement et a accumulé une expérience considérable au niveau du financement de ces projets et du travail avec les institutions des pays membres chargés de les mettre en oeuvre. Les aspects du secteur qui se rangent parmi les préoccupations générales du Groupe de la Banque et qui ont constitué une partie importante de son expérience sont traités au chapitre 2. Le présent chapitre considère les aspects qui relèvent directement du cycle des projets du Groupe de la Banque.

3.1.1 Vue d'ensemble des opérations de prêts

Le tableau 2 résume la participation du Groupe de la Banque au secteur. A partir d'une petite base de 21,5 millions UC investie dans huit projets entre 1970 et 1974, les crédits ont plus que décuplé pour passer à 234 millions UC entre 1975-1979. Depuis 1980, les prêts au secteur ont augmenté en valeur absolue mais leur pourcentage par rapport à la totalité des prêts du Groupe de la Banque a diminué. En 1985-86 le pourcentage des prêts destinés aux projets d'alimentation en eau et d'assainissement était inférieur de moitié au pourcentage correspondant entre 1975 et 1979.

Tableau 2

Prêts du Groupe de la Banque
au secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement

	1970-74	1975-79	1980-84	1985-87	Projection 1980-90
Financement (millions UC)	21,5	234	339,1	248,2	522,3
Nombre de projets	8	43	36	24	41
Moyenne des fonds/ projet (millions UC)	2,7	5,4	9,4	10,3	12,7
Pourcentage du total des prêts du Groupe de la Banque	n/c	14	11	7	14

3.1.2 Vu sous un autre angle, entre 1970-84, le total des fonds de soutien externe au secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement dans les pays membres s'est élevé à 4,9 milliards de dollars EU. La Banque mondiale a apporté 1,8 milliards de dollars EU et le Groupe de la Banque près de 600 millions de dollars EU. Récemment, le Groupe de la Banque a financé une partie de plus en plus importante du total des investissements

sectoriels. Avec le récent accord d'augmentation du capital du Groupe de la Banque, le financement au secteur devrait s'accroître considérablement. Le Groupe de la Banque exercera probablement une influence externe essentielle sur l'investissement dans l'alimentation en eau et dans l'assainissement des pays membres.

3.1.3 Les tableaux 3 et 4 ci-après étudient le financement approuvé et prévu de la Banque africaine de développement et du Fonds africain de développement pour la période 1970-1990. Les fonds sont ventilés par sous-secteurs: alimentation en eau, assainissement et projets mixtes. Une étude du tableau 3 indiquerait que la Banque africaine de développement s'est concentrée sur les prêts au sous-secteur de l'alimentation en eau. Sur la période 1970 à 1990, seulement 12% des fonds concernent le sous-secteur de l'assainissement, 4% étaient des projets mixtes comprenant un volet assainissement. Les données présentées dans le tableau 4 indiquent que le financement du Fonds africain de développement est plus diversifié: 64% des fonds vont à l'alimentation en eau, 28% aux projets d'assainissement et les 8% restants aux projets mixtes. Il semblerait que la BAD se concentre sur les prêts au sous-secteur de l'alimentation en eau alors que la majorité des prêts du Groupe de la Banque pour l'assainissement sont financés par l'entremise du FAD. Compte tenu du fait que les systèmes d'alimentation en zones urbaines ont un meilleur potentiel de recouvrement des coûts et du fait que le financement de la BAD est accordé à un taux d'intérêt plus élevé, cette division semble logique.

Tableau 3

Financement de la BAD par sous-secteurs*

	<u>1970-74</u>	<u>1975-79</u>	<u>1980-84</u>	<u>1985-87</u>	<u>Projection</u> <u>1988-90</u>
Eau:					
Financement (M UC)	7,9	73,1	99,4	109,7	174
% du total des fonds	66	78	91	100	78
Assainissement:					
Financement (M UC)	0	5	10	0	49
% du total des fonds	0	5	9	0	22
Mixte:					
Financement (M UC)	4	15,3	0	0	0
% du total des fonds	34	16	0	0	0

* Note. Pour la période 1970-1984, ne sont inclus que les projets pour lesquels on disposait de données complètes. Pour la période 1985-1987, tous les projets sont inclus. Pour la période 1988-1990, les chiffres présentés ont été tirés du Programme triennal (1988-1990), préparé par la Banque africaine de développement en décembre 1987.

Tableau 4

Financement du FAD par sous-secteurs*

	<u>1970-74</u>	<u>1975-79</u>	<u>1980-84</u>	<u>1985-87</u>	<u>Projection</u> <u>1988-90</u>
Eau:					
Financement (M UC)	6,0	46,0	114,6	110,4	203
% du total des fonds	63	51	50	80	68
Assainissement:					
Financement (M UC)	0	24,8	74,6	24,7	81,3
% du total des fonds	0	27	33	18	27
Mixtes:					
Financement (M UC)	3,6	17,5	21,6	3,5	15
% du total des fonds	37	19	9	3	5

* Note. Entre 1970 et 1984, ne sont inclus que les projets pour lesquels on disposait de données complètes. La somme des pourcentages ne correspond pas exactement à 100 du fait de l'exclusion des "autres projets" pour la période 1985-87. Pour la période 1985-1987, tous les projets sont inclus. Pour la période 1988-89, les chiffres présentés ont été tirés du Programme triennal (1988-1990), préparé par la Banque africaine de développement en décembre 1987.

3.1.4 Bien que le Groupe de la Banque ait financé des projets dans les zones rurales, urbaines et péri-urbaines, les prêts n'ont été accordés qu'aux gouvernements et institutions qui classifiaient les projets soit comme urbains soit comme ruraux. Les projets péri-urbains sont compris dans les projets urbains. Le tableau 5 présente les projets financés selon la classification suivante: centres urbains (nombre d'habitants dépassant 300.000); villes secondaires (population entre 30.000 et 300.000); centres ruraux (bourgs et villages de moins de 30.000 habitants). De 1970 à 1990, le financement de la BAD se consacre essentiellement aux centres urbains et l'essentiel du financement du FAD, aux villes secondaires et zones rurales. Cela traduit à nouveau la division logique du financement entre la BAD et le FAD. Le tableau indique également que les prêts aux projets dans les zones rurales représentent le plus petit pourcentage du total des prêts du Groupe de la Banque au secteur. Les pays semblent préférer financer les projets ruraux par le biais de dons plutôt que de prêts.

Tableau 5

Financement de projets par lieu de projet

	<u>1970-74</u>	<u>1975-79</u>	<u>1980-84</u>	<u>1985-87</u>	<u>Projection</u> <u>1988-90</u>
Grands centres urbains					
% des prêts de la BAD	75	41	32	62	69
% des prêts du FAD	0	36	18	16	38
% du total	41	39	22	36	51
Villes secondaires					
% des prêts de la BAD	25	52	24	38	20
% des prêts du FAD	58	48	40	63	36
% du total	40	50	36	52	29
Rural et villes rurales					
% des prêts de la BAD	0	6	44	0	11
% des prêts du FAD	42	16	42	20	26
% du total	19	11	43	12	20

3.1.5 Ces dernières années, compte tenu de la conjoncture, la politique de financement du Groupe de la Banque a changé d'orientation: jusqu'alors axée essentiellement sur les nouvelles constructions, elle cherche actuellement un meilleur équilibre qui prévoit la remise en état des systèmes d'alimentation en eau et d'assainissement existants. Avant 1985, seulement 12% des projets du Groupe de la Banque prévoyaient des travaux de remise en état. De 1985 à 1987, 7 des 18 projets (39%) prévoyaient une remise en état des systèmes existants, surtout les canalisations d'eau. Le Groupe de la Banque accueille très favorablement les projets qui visent à remettre en état l'équipement existant en tant que préalable à l'extension du système.

3.2 Problèmes rencontrés au niveau du financement du Groupe de la Banque pour les projets du secteur

Le Groupe de la Banque a rencontré des problèmes au niveau du financement des projets du secteur, allant de l'identification des projets, à l'évaluation et à la mise en oeuvre jusqu'à l'évaluation finale. En général, le Groupe de la Banque a identifié deux grands domaines problématiques. Le premier a trait à l'incapacité de la plupart des institutions du secteur à préparer des plans, à mettre en oeuvre et à superviser les projets et à exploiter les installations. Le second concerne le fait que le Groupe de la Banque souvent intervient trop tard dans le cycle de mise au point du projet. Souvent l'évaluation est faite avant que le mode d'élaboration détaillé et le dossier d'appel d'offres nécessaires pour réaliser le projet ne soient préparés. A titre d'observation générale, l'on s'est rendu compte que lorsque la Banque intervient dès les premiers stades de préparation du projet, sa conception est renforcée et les documents soumis sont conformes aux normes du Groupe de la Banque.

3.2.1 Activités préalables aux projets

Lors de l'identification des projets, le Groupe de la Banque n'a pas toujours pu obtenir les données et les autres informations nécessaires pour déterminer le degré d'importance du projet soumis. Souvent, le projet présenté n'incluait pas les données nécessaires pour évaluer les conditions financières et institutionnelles et pour estimer son rendement, mesuré en termes financiers et socio-économiques. Par ailleurs, le projet souvent n'était rangé selon l'ordre prioritaire qu'il occupe dans le plan national des pays membres.

3.2.1.1 Lors de l'examen des projets, le Groupe de la Banque a constaté que ces problèmes étaient aggravés lorsque les pays ne disposaient pas de plans détaillés pour le secteur d'alimentation en eau et d'assainissement ou lorsque les plans préparés n'étaient pas respectés. Au contraire, le Groupe de la Banque a rencontré moins de difficultés lors de l'identification et de l'examen de projets soumis par les pays membres qui ont élaboré un plan national, donnant au minimum une liste de projets proposés en rang de priorité avec des estimations de coûts raisonnables et la source de financement du projet.

3.2.1.2 Le Groupe de la Banque a eu une expérience partagée en ce qui concerne l'évaluation des projets (l'évaluation des coûts et estimation des rendements). Parfois, les documents de conception et les dossiers d'appels d'offres n'étaient préparés qu'une fois le prêt approuvé. Auquel cas, les estimations des coûts ont dû se fonder sur les ratios des projets analogues dans le pays, ou dans la région, d'où des estimations inexacts du coût réel. Dans d'autres cas, les composantes spécifiques de certains projets et les descriptions de tâches d'autres encore ont dû être modifiés après l'approbation du prêt. Dans de tels cas, les estimations de coûts relatifs aux composantes modifiées ne s'appliquaient plus. Dans d'autres cas encore, des projets présentaient des estimations qui n'étaient pas à jour, pour des plans de conception détaillés. Ces estimations n'étaient pas actualisées sur la base des prix unitaires courants pour les matériaux et la construction. Là aussi, les coûts des projets étaient inexacts.

3.2.1.3 En estimant le rendement éventuel d'un projet, le Groupe de la Banque a eu tendance à surestimer le nombre de branchements et les taux de consommation. La capacité des organismes d'exploitation en matière de recouvrement des coûts a été plus faible qu'escomptée. De plus, des réformes institutionnelles et tarifaires n'ont généralement pas été mises en oeuvre aussi rapidement que prévues au départ ou alors seulement partiellement. Par conséquent, le rendement de certains projets a été bien plus faible que projeté.

3.2.2 Coordination lors du démarrage des projets

L'expérience du Groupe de la Banque montre que de nombreux projets ont accusé des retards de démarrage. Ces retards proviennent essentiellement d'une préparation tardive des dossiers d'appels d'offres et plans de conception détaillés. Des estimations de coûts inexacts et la sélection de consultants et contractants sont également cause de lenteur dans le

démarrage des projets. Dans certains cas, les devis des contractants dépassaient les estimations du coût. Le projet devait donc être réévalué et établi à une échelle plus réduite et les procédures devaient être refaites. L'on s'est également rendu compte que certains emprunteurs ne comprenaient pas entièrement les procédures et conditions du Groupe de la Banque et avaient des problèmes à remplir les conditions préalables au prêt. Il est arrivé que des discussions à propos des procédures telles que la sélection des consultants et contractants aient retardé la mise en oeuvre. En règle générale, cependant, ces retards deviennent plus rares puisque les pays et les organismes d'exploitation connaissent davantage les procédures du Groupe de la Banque.

3.2.3 Mise en oeuvre, suivi et post-évaluation des projets

La post-évaluation a indiqué que certains projets prenaient du retard dans la mise en oeuvre par suite de conflits entre l'organisme d'exploitation et les contractants ou consultants. Les dossiers du Groupe de la Banque ont indiqué que des retards avaient été causés par les paiements tardifs de l'organisme d'exploitation, la lenteur dans la nomination de personnel qualifié et le défaut de livrer l'équipement et le matériel promis dans les délais prescrits. Lorsque le Groupe de la Banque a assumé un suivi très actif, ces problèmes étaient moindres. En général, nombreux de problèmes et retards occasionnés auraient pu être évités ou du moins leur répercussion minimisée s'il y avait eu un suivi adéquat du projet par le Groupe de la Banque et une collaboration plus étroite entre toutes les parties intervenantes lors de la préparation et la mise en oeuvre. L'évaluation des projets dans le secteur indique que ce suivi et cette collaboration peuvent être réalisés grâce à un contact plus étroit avec le terrain de la part du Groupe de la Banque et grâce à la présentation dans les délais prescrits de rapports clairement définis de la part de l'emprunteur.

3.2.3.1 Tel que noté ci-dessus, certains projets dans le secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement ont été modifiés entre le moment où le prêt a été approuvé et le démarrage des travaux. Le Groupe de la Banque et l'emprunteur ont dû intervenir pour suivre ces changements et vérifier qu'ils soient conformes à la convention de prêts.

3.2.3.2 L'expérience accumulée dans le secteur indique que des organismes d'exploitation efficaces sont essentiels pour maintenir les systèmes financés par le Groupe de la Banque et mis en oeuvre par le pays emprunteur. Le Groupe de la Banque a constaté que nombreuses de ces institutions étaient fragiles et a de ce fait assorti les prêts de conditions visant à une réforme institutionnelle. En général, ces conditions obligeaient l'emprunteur à appliquer des réformes tarifaires et procéder à un réaménagement et renforcement de ces organismes d'exploitation. Les conditions définies par le Groupe de la Banque et acceptées par les pays membres visent à améliorer les capacités des organismes d'exploitation à mobiliser davantage de recettes et à diminuer les coûts de l'exploitation. Elles demandaient également à l'emprunteur de fixer des niveaux de personnel nécessaires pour atteindre un optimum d'efficacité institutionnelle et mettre en place des incitations conçues pour garder le personnel qualifié.

Cependant, dans la plupart des cas, ces conditions n'ont été appliquées que partiellement.

3.3 Recommandations en matière de modalités opérationnelles

Toutes les demandes de financement de projet présentées par les pays membres régionaux devraient comporter les éléments suivants:

- i. Une brève description sur la manière dont le projet proposé s'intègre à la stratégie de développement national du secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement, assortie d'une liste donnant une description succincte et une estimation des coûts pour les autres grands projets sectoriels et leurs sources de financement;
- ii. Une estimation des coûts du projet fondée sur les coûts unitaires pour des projets analogues actuellement en cours ou complétés durant la dernière année et, s'il n'y a pas de projets analogues, sur les devis courants du contractant; et
- iii. Un cahier de charges suffisamment avancé pour que les appels d'offres puissent être lancés immédiatement après le consentement du prêt.

3.3.1 Quand un pays membre régional ne dispose pas des éléments (ii) et (iii) ci-dessus, il peut faire une demande de prêt pour l'élaboration de projets afin de rassembler l'information nécessaire. Le Groupe de la Banque aménagera des prêts aux fins de soutenir l'élaboration de projets qui, sur la base de l'information préliminaire apportée, s'accordent à la stratégie de développement sectoriel du pays membre et répondent aux critères d'approbation finale du projet.

3.3.2 Lors de l'évaluation des projets, le Groupe de la Banque accordera une importance spéciale aux éléments suivants:

1. Conformité du projet avec la politique du Groupe de la Banque telle que définie dans le présent document;
2. Mesures prises par le Gouvernement du pays emprunteur qui témoignent de son intérêt dans le secteur et le projet;
3. Rang prioritaire qu'occupe le projet au sein de la stratégie de développement sectoriel du pays;
4. Possibilité de démarrer rapidement le projet tel qu'on en jugera d'après la description des tâches, le mode d'élaboration détaillée et les autres documents;
5. Compétences des institutions participant à la mise en oeuvre du projet telles que jugées par leur position actuelle et les réalisations passées dans le cadre de projets du Groupe de la Banque ainsi que les compétences des autres secteurs à

apporter les ressources nécessaires à la réussite du projet;
et

6. Potentiel qu'offrent les systèmes du projet en vue d'assurer leur durabilité.

3.3.3 Une fois approuvés, les projets seront suivis de manière régulière. Les modalités des rapports trimestriels seront spécifiées pour chaque projet en même temps que le calendrier des visites sur le terrain effectuées par le Groupe de la Banque. Les rapports et les visites sur le terrain mesureront l'état d'avancement du projet par rapport au calendrier proposé au départ. Le Groupe de la Banque prévoit de négocier avec chaque organisme d'exploitation des modalités pour suivre et supprimer les goulots d'étranglement du projet de manière à ce que les mesures de redressement puissent être prises le plus rapidement possible. Le Groupe de la Banque accordera une importance spéciale à suivre la mise en application, dans les délais prescrits, des clauses et conditions dont il a été convenu dans la convention de prêts.

3.3.4 Il n'est ni dans l'intérêt du Groupe de la Banque ni dans celui des pays membres régionaux que les fonds limités soient engagés dans des projets qui n'avancent pas. Par conséquent, le Groupe de la Banque effectuera une évaluation spéciale de tous les projets à la troisième année suivant l'approbation du projet. Les projets qui n'ont pas rempli les conditions suspensives ou qui n'ont pas déboursé une partie importante des fonds à cette date seront analysés pour déterminer les causes sous-jacentes et pourront être résiliés par le Groupe de la Banque qui pourra réaffecter les fonds à d'autres programmes.

3.3.5 Evaluation

Outre le suivi des projets tout au long de la mise en oeuvre, le Groupe de la Banque accordera une attention spéciale à la réalisation d'une post-évaluation. Elle sera conçue aux fins d'évaluer la mesure dans laquelle les objectifs du projet, définis au moment de la présentation aux fins d'examen par le Groupe de la Banque ont été atteints. L'évaluation tentera également d'étudier l'incidence et le coût des résultats prévus et non prévus du projet. Le Groupe de la Banque tient à ce que la post-évaluation soit faite par les pays membres de manière à ce que les pays puissent tirer les conclusions principales qui s'imposent.

Chapitre 4

POLITIQUE DE PRET DU GROUPE DE LA BANQUE AU SECTEUR DE L'ALIMENTATION EN EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

4.1 Buts pour le secteur

Puisque l'objectif fondamental du Groupe de la Banque est de contribuer au développement économique et aux progrès sociaux des pays membres, les objectifs sectoriels en matière d'alimentation en eau et d'assainissement chercheront à apporter des services adéquats d'alimentation en eau et d'assainissement au plus grand nombre d'habitants des pays membres en tenant compte des potentialités des pays membres et des bénéficiaires. Conjointement avec les pays membres, le Groupe de la Banque cherchera à réaliser la plus grande couverture possible de services dans les limites des moyens disponibles pour

- améliorer la santé publique;
- rehausser la qualité de la vie;
- promouvoir l'organisation communautaire; et
- contribuer au développement socio-économique.

4.1.1 Objectif des politiques de prêt dans le secteur

Le Groupe de la Banque s'engage à travailler avec les pays membres afin de renforcer leurs activités dans le secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement et reconnaît le besoin de définir un cadre dans lequel s'inscriront les prêts sectoriels. Par conséquent, la Banque a défini les politiques visant à

- informer les pays membres des éléments devant être incorporés au projet auquel le Groupe de la Banque est disposé à apporter un soutien;
- faciliter la planification sectorielle nationale des pays membres et la collaboration à long terme entre ces derniers et le Groupe de la Banque;
- apporter un cadre de référence que le Groupe de la Banque peut appliquer lors de l'évaluation des projets soumis aux fins de financement; et
- coordonner les efforts du Groupe de la Banque avec les activités et les priorités des autres organisations de soutien externe intervenant dans le secteur dans les pays membres.

4.1.2 Objectifs et priorités des prêts

Le Groupe de la Banque utilisera son programme de prêt comme instrument pouvant agir sur la politique des pays membres de la Région dans le secteur

en restant compatible avec les objectifs. Le Groupe de la Banque continuera de financer les programmes et projets régionaux d'alimentation en eau et d'assainissement dans les zones urbaines, rurales et péri-urbaines des pays membres. Pour obtenir la meilleure mobilisation de ressources possible, le Groupe de la Banque cherchera à co-financer des projets avec d'autres bailleurs de fonds et prêteurs qui ont les mêmes objectifs de développement. Afin de concentrer ses ressources sur les objectifs de sa politique, le Groupe de la Banque accordera une haute priorité aux projets qui tiennent compte des aspects suivants:

- Planification et coordination:
 - établissement de priorités nationales en matière de projets
 - évaluation sectorielle et institutionnelle
 - préparation de plans directeurs sectoriels à l'échelle nationale
 - plans sectoriels coordonnés au niveau régional

- Social:
 - initiatives de valorisation des ressources humaines
 - promotion de la participation communautaire et renforcement du rôle des femmes
 - intégration des programmes d'éducation des usagers et d'éducation pour l'hygiène

- Aspects institutionnels, financiers et techniques:
 - évaluation et renforcement des institutions
 - recouvrement amélioré et plus équitable des coûts
 - amélioration de l'exploitation et de l'entretien des systèmes
 - remise en état de l'infrastructure existante
 - participation du secteur privé
 - mise au point et utilisation de technologies à faible coût

- Environnement:
 - gestion intégrée des ressources en eau
 - épuration et évacuation des eaux usées
 - évacuation des déchets solides et toxiques

4.2 Politiques de prêts sectoriels pour l'alimentation en eau et l'assainissement

Les chapitres 2 et 3 ci-dessus ont analysé les principaux problèmes, caractéristiques et contraintes du secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement dans les pays membres. Les approches données ci-après sont celles que le Groupe de la Banque appliquera lors de l'examen des projets aux fins de financement.

4.2.1 Politiques de planification et de coordination dans le secteur

Le Groupe de la Banque encouragera les activités qui facilitent une coordination et planification efficaces entre toutes les institutions, organismes et collectivités intervenant à tous les niveaux du secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement. Le Groupe de la Banque prêle son appui aux activités qui évaluent les besoins et ressources sectoriels, stipulent la participation et l'acceptation des usagers, analyse les caractéristiques uniques du site du projet et insiste sur l'importance de la durabilité des systèmes d'alimentation en eau et d'assainissement.

4.2.1.1 Planification et coordination au niveau international. Le Groupe de la Banque soutient et participera à la planification sectorielle aux niveaux international et régional. Il reconnaît l'importance de la collaboration avec les organisations externes et les pays membres à des programmes, conférences, séminaires et assemblées d'envergure internationale. Le Groupe de la Banque compte jouer un rôle bien plus actif en faveur des plans qui coordonnent l'assistance externe et les programmes sectoriels nationaux.

4.2.1.2 Planification et coordination au niveau national. Le Groupe de la Banque considère qu'il est urgent que les États membres formulent leurs propres stratégies de développement sectoriel et établissent des priorités pour les projets à long terme (5 à 10 ans) fondées sur une évaluation nationale des besoins en matière d'alimentation en eau. Le Groupe de la Banque accorde une haute priorité à la préparation d'évaluations sectorielles et de plans directeurs dans chaque pays membre. Ces documents devraient tenir compte des liens d'importance critique entre l'alimentation en eau et l'assainissement et les autres secteurs, surtout la santé et l'éducation. La préparation de ces documents devrait être coordonnée entre les organismes responsables au sein du secteur et ceux chargés de la santé et l'éducation. Lorsque les pays membres n'ont pas préparé d'évaluations sectorielles ou de plans directeurs détaillés, le Groupe de la Banque est prêt à les aider en apportant le financement nécessaire pour réaliser des études sélectionnées qui contribueront à l'établissement de tels plans (étude des ressources, des tarifs, de la demande d'alimentation en eau, de la main d'oeuvre, etc.). Le Groupe de la Banque s'efforce de promouvoir une plus grande coordination et coopération entre les institutions du secteur. Il encourage les États membres à favoriser les relations de collaboration entre les organismes d'exploitation, les groupes du secteur privé et les organisations communautaires.

4.2.1.3 Planification et coordination au niveau des projets. Lors de l'examen des demandes de prêt, le Groupe de la Banque accordera la préférence aux projets des pays membres conformes aux évaluations sectorielles et plans directeurs établis. Le Groupe de la Banque encourage la présentation de projets donnant une description détaillée des objectifs du secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement du pays membre, justifiant clairement le rendement escompté de l'investissement en termes financiers, institutionnels et sociaux, et précisant les étapes de la mise en oeuvre, du suivi et de l'évaluation du projet et de l'exploitation du système installé. L'approbation des demandes se fondera sur l'examen d'un

dossier contenant suffisamment de détails de conception pour permettre une estimation des coûts réels et des rendements escomptés du projet. Le Groupe de la Banque est prêt à apporter son assistance aux pays membres pour la préparation des dossiers qui répondent à ces critères.

4.2.1.4 Planification au niveau communautaire. Le Groupe de la Banque reconnaît le rôle important que joue la collectivité dans la planification des projets ruraux et péri-urbains à l'échelle locale. Le Groupe de la Banque accordera la priorité aux projets qui proposent des choix au niveau local, établissent des objectifs spécifiques pour permettre la participation communautaire, affectent des ressources pour promouvoir la participation des membres des collectivités rurales et péri-urbaines, présentent des stratégies précises pour réaliser les activités de promotion et mettent au point des programmes de formation et de supervision pour les promoteurs de projets.

4.2.2 Politiques sociales du secteur

Le Groupe de la Banque partage la conviction que la durabilité et les effets des systèmes aménagés sont fonction du degré de participation des collectivités, et des femmes en particulier, et de réalisation de programmes d'éducation des usagers et d'éducation en matière d'hygiène et sont renforcés par eux. L'on ne saurait insister sur l'importance de ces activités.

4.2.2.1 Participation communautaire. Le Groupe de la Banque reconnaît le rôle indispensable que jouent les bénéficiaires des zones rurales et péri-urbaines dans la mise en place de projets d'alimentation en eau et d'assainissement durables. Les projets sectoriels desservant les populations rurales et péri-urbaines devraient promouvoir la pleine et active participation de tous les bénéficiaires des projets à la planification, mise en oeuvre et évaluation. Le Groupe de la Banque apportera son soutien aux projets ruraux et péri-urbains qui comprennent une recherche appliquée sur les stratégies visant à promouvoir la participation communautaire et les composantes conçues pour la faciliter.

4.2.2.2 Le rôle des femmes. Le Groupe de la Banque souligne le rôle spécial que joue la femme dans la réussite des projets d'alimentation en eau et d'assainissement dans les pays membres. En tant que bénéficiaires et gestionnaires principales des apports du projet, surtout dans les zones rurales et péri-urbaines, les femmes sont indispensables pour garantir leur utilisation efficace. Le Groupe de la Banque accordera la priorité aux projets qui encouragent la participation active des femmes à tous les stades de la mise au point du projet. Le Groupe de la Banque encourage également le recrutement et la formation des femmes en tant que promotrices du projet et éducatrices communautaires ainsi que la participation des groupements féminins à la mise en oeuvre des composantes socio-sanitaires.

4.2.2.3 Education des usagers. Les bénéficiaires vivant dans les zones rurales et péri-urbaines doivent savoir comment exploiter les équipements et doivent comprendre les avantages que l'on peut retirer de l'utilisation correcte des installations d'alimentation en eau et d'assainissement. En

outre, certains membres de la communauté doivent s'assurer que les systèmes sont exploités et entretenus correctement. Le Groupe de la Banque soutient l'inclusion de composantes d'éducation des usagers dans les projets destinés aux zones rurales et péri-urbaines des pays membres.

4.2.2.4 Education en matière d'hygiène. Les avantages sanitaires des projets d'alimentation en eau et d'assainissement dans les zones rurales et péri-urbaines sont maximisés lorsqu'ils sont sous-tendus par une meilleure hygiène personnelle et communautaire. Pour changer les comportements, il faut compter sur la participation active des bénéficiaires du projet, et des femmes en particulier, aux programmes d'éducation pour l'hygiène. Le Groupe de la Banque encourage la présentation de projets ruraux et péri-urbains faisant intervenir des composantes d'éducation pour l'hygiène. Ces composantes devraient englober la participation communautaire, l'éducation des usagers et les programmes de soins de santé primaires en place.

4.2.3 Politiques institutionnelles

Le Groupe de la Banque reconnaît que le développement institutionnel et la valorisation humaine peuvent être des aspects plus fondamentaux pour la réalisation des buts sectoriels que les investissements matériels. Les institutions qui gèrent des systèmes d'alimentation en eau et d'assainissement complexes dans les zones urbaines doivent être considérablement renforcées. Dans les zones rurales, il faut mettre en place des institutions quand il n'y en a pas ou utiliser au maximum les organisations qui existent déjà, par exemple, les OBP et les ONG. Le Groupe de la Banque insiste également sur le besoin de définir clairement les responsabilités des diverses institutions impliquées dans le secteur.

4.2.3.1 Le Groupe de la Banque reconnaît le besoin de renforcer les compétences des organismes d'exploitation afin d'assurer la pérennité des systèmes installés. Le Groupe de la Banque, conjointement avec les Gouvernements membres, évaluera les compétences des organismes d'exploitation en matière de gestion des systèmes en place. Ces évaluations porteront sur le cadre de fonctionnement des institutions, leur compétence technique et administrative, leur degré d'autonomie organisationnelle, et leur expérience et potentiel en matière de contrôle de coûts et de mobilisation des recettes. Le Groupe de la Banque favorise les projets d'alimentation en eau et d'assainissement qui incorporent des composantes soutenant le développement institutionnel. Ces composantes seront définies à partir d'une étude conjointe, Groupe de la Banque et pays membres, des conclusions des évaluations.

4.2.3.2 Valorisation des ressources humaines. Puisque la valorisation des ressources humaines et la formation du personnel sont des aspects d'importance capitale pour améliorer les réalisations techniques et administratives, le Groupe de la Banque encouragera l'assistance technique et les échanges de stages de formation entre les institutions d'alimentation en eau et d'assainissement des pays membres. Le Groupe de la Banque retiendra des institutions clés aux fins de renforcement et aidera à établir une base régionale de ressources composée d'institutions spécialisées qui ont fait leurs preuves et qui sont prêtes à aider les institutions soeurs.

Le Groupe de la Banque encouragera une assistance directe d'institution à institution entre les pays membres régionaux, de manière à ce que les améliorations au niveau de l'exploitation puissent être directement observées. Cette coopération institutionnelle visera à améliorer les éléments suivants:

- autonomie financière et organisationnelle
- structures organisationnelles décentralisées
- politiques et procédures institutionnelles
- systèmes administratifs et systèmes de gestion
- réalisations techniques et administratives dans le travail

On cherchera à établir des liens avec les institutions régionales d'enseignement supérieur et des centres de formation en gestion se rapportant au secteur. Le cas échéant, un soutien sera apporté à la mise en place de mécanismes internes de formation du personnel.

4.2.3.3 Le Groupe de la Banque reconnaît qu'il est important de conserver le personnel existant, de réduire le roulement et d'assurer l'efficacité institutionnelle à long terme. On considère que les incitations permettant d'attirer et de garder un personnel compétent ont également une influence directe sur la réalisation de cet objectif. Le Groupe de la Banque apportera son soutien à la réalisation d'études sur la main d'oeuvre et d'évaluations de la formation et des besoins en valorisation des ressources humaines dans les institutions régionales et nationales, les structures administratives du projet et les organisations bénéficiaires.

4.2.4 Politiques financières et recouvrement des coûts dans le secteur

Le Groupe de la Banque a observé que les ressources disponibles pour les pays membres ne suffisent pas à financer les activités aux niveaux actuels, encore moins à étendre les services pour desservir les gens qui ont besoin de services d'alimentation en eau et d'assainissement. Par conséquent, le Groupe de la Banque encourage un recouvrement des coûts à partir des usagers grâce à des contributions communautaires ou individuelles en espèces ou en nature. Le Groupe de la Banque convient du fait que la disposition et la capacité des consommateurs et de la collectivité à payer varient grandement selon les zones urbaines, rurales et péri-urbaines.

4.2.4.1 Recouvrement des coûts pour l'alimentation en eau des zones urbaines et péri-urbaines. Le Groupe de la Banque souscrit à la politique selon laquelle les consommateurs urbains et péri-urbains devraient financer tous les coûts de l'exploitation, de l'entretien et du futur remplacement des équipements, et que les organismes d'exploitation devraient financer une partie importante de l'extension de l'équipement à partir des fonds d'origine interne. Le Groupe de la Banque appuie l'inclusion du principe de recouvrement total des coûts dans les plans sectoriels. Le Groupe de la Banque apporte son soutien aux projets urbains qui encouragent les ménages à se raccorder au système car cela garantit la base de recettes des services d'eau, et assure que le maximum d'avantages sanitaires soient tirés. En outre, dans certains cas, les recettes obtenues permettent de couvrir les coûts de l'évacuation des eaux usées. Le Groupe de la Banque cherche à

décourager la subvention publique à long terme des charges recurrentes. Cependant, le Groupe favorise la subvention croisée des services périurbains par les consommateurs urbains.

4.2.4.2 Recouvrement des coûts pour l'alimentation en eau des zones rurales. Le Groupe de la Banque reconnaît que le recouvrement intégral des coûts des projets d'alimentation en eau des zones rurales est difficile à réaliser. Cependant, le Groupe de la Banque appuie la politique selon laquelle ces projets devraient demander aux bénéficiaires des paiements au moins égaux au coût du fonctionnement et de l'entretien. Par ailleurs, le Groupe de la Banque souhaite que les pays membres incluent dans leurs plans sectoriels une clause prévoyant le financement partiel des dépenses d'investissement à partir des contributions des bénéficiaires.

4.2.4.3 Recouvrement des coûts pour l'assainissement. Le Groupe de la Banque reconnaît que le recouvrement intégral des coûts des systèmes d'évacuation des eaux usées est difficile à réaliser dans les zones urbaines. Le Groupe de la Banque appuie la mise au point et l'application de mécanismes de recettes (redevances, subventions des redevances d'eau, redevances liées aux impôts généraux) qui visent à récupérer une partie des dépenses des systèmes d'assainissement. Le Groupe de la Banque préconise l'utilisation, dans la mesure du possible, de technologies sanitaires à faible coût, pour réduire les dépenses globales du système.

4.2.4.4 Redevances et tarifs. Le Groupe de la Banque soutient les systèmes de recouvrement des coûts composés de frais de consommation, de frais de branchement, taxes locales spécialisées, etc. Il reconnaît que l'établissement et l'ajustement de ces redevances doivent se fonder sur la capacité et la disposition des consommateurs de payer, facteurs qui à leur tour sont influencés par la qualité du service et la perception de ses avantages. Le Groupe de la Banque apportera son soutien aux projets d'alimentation en eau et d'assainissement dont les tarifs visent à assurer que les consommateurs les plus pauvres aient accès au système. En faisant payer une partie des frais aux consommateurs les plus pauvres, on les rend conscients du coût et l'on peut ainsi éviter les gaspillages. Cette approche peut faire appel à la formule "par tranches" pour les branchements individuels et les redevances des bornes-fontaines publiques.

4.2.4.5 Rendement de l'investissement. Les pays membres n'accordent pas aux investissements dans le secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement la priorité qui leur revient estimant que le secteur n'est pas productif. Cependant, le manque apparent de productivité tient au fait qu'il est difficile de calculer un taux précis de rendement ou de quantifier les avantages sur l'état sanitaire et la qualité de la vie attribuables à ces interventions. Tenant compte de cette difficulté, le Groupe de la Banque peut uniquement apporter un soutien aux projets qui garantissent les taux prévus de rendement, équivalents ou supérieurs au coût pondéré du capital. Il encourage les pays membres à recueillir et à analyser des données nécessaires pour estimer le taux de rendement prévus pour les projets. Par ailleurs, le Groupe de la Banque travaillera avec les pays membres pour préparer la documentation nécessaire.

4.2.4.6 Priorités en matière d'investissement. Le Groupe de la Banque soutient les projets qui occupent un rang prioritaire élevé dans le secteur et sont conformes aux orientations stipulées dans les plans nationaux. La Banque compte recevoir et évaluer des dossiers de projets et apporter son soutien à ceux qui donnent leurs priorités en termes quantifiés par rapport aux autres projets du secteur.

4.2.5 Politiques techniques du secteur

Le Groupe de la Banque décourage l'utilisation de technologies onéreuses quand il existe d'autres solutions efficaces et moins chères. Il étudiera les propositions de projet se proposant d'étendre les investissements de l'alimentation en eau et de l'assainissement pour apporter un niveau donné de services à autant de gens que possible. Des systèmes d'évacuation des eaux usées centralisés sont plusieurs fois plus chers par habitant que de construire des systèmes de distribution d'eau courante. Par conséquent, le Groupe de la Banque considère que l'installation de systèmes d'égouts classiques ne se justifie que dans les zones urbaines à forte densité de population où existent de larges volumes d'eaux usées. Dans les autres situations, le Groupe de la Banque accorde la préférence aux systèmes décentralisés (latrines, fosses septiques). Ces aménagements nécessitent moins d'investissement, entraînent des dépenses de fonctionnement moindres et sont plus faciles à entretenir. Dans les zones péri-urbaines, le Groupe de la Banque considère qu'il est utile d'envisager des technologies qui peuvent être soit perfectionnées au fur et à mesure de l'urbanisation soit facilement remplacées. Le Groupe de la Banque appuiera les efforts qui tendent à adapter ces technologies aux conditions locales.

4.2.5.1 Exploitation et entretien. Le Groupe de la Banque s'accorde avec les pays membres et les autres qui participent au développement du secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement pour dire que l'exploitation et l'entretien constituent une des plus hautes priorités. Le Groupe de la Banque encourage les pays membres à élaborer des politiques nationales pour l'uniformisation du matériel tel que les pompes manuelles, pour la participation du secteur privé à certaines tâches d'exploitation et d'entretien et pour la participation accrue des collectivités rurales et péri-urbaines à l'exploitation et à l'entretien. La Banque souligne le besoin de concevoir des projets en tenant compte des besoins qu'ils entraînent du point de vue exploitation et entretien.

4.2.5.2 Remise en état de l'équipement existant. Le Groupe de la Banque est conscient du fait que de nombreux systèmes d'alimentation en eau et d'assainissement ont vieilli de manière prématurée et ont besoin d'être entretenus et réparés. Le Groupe de la Banque reconnaît que l'investissement dans le maintien et la remise en état des installations existantes a un rendement bien plus élevé que l'investissement des mêmes ressources pour la construction d'un nouvel équipement. Le Groupe de la Banque accordera, le cas échéant, la priorité aux demandes de prêt qui visent à remettre en état les installations existantes. Ces projets ne seront considérés acceptables qu'après analyse et approbation et après préparation et approbation par l'emprunteur d'un plan donnant les mesures nécessaires pour remédier à la situation.

4.2.5.3 Normes de conception et de construction. Le Groupe de la Banque soutient la définition et l'adoption de normes et de technologies permettant d'offrir les services essentiels à un maximum d'habitants et surtout au groupe qui en a le plus besoin. Il encourage l'utilisation de technologies à faible coût et l'établissement de buts réalistes à l'égard des niveaux de services.

4.2.5.4 Quantité et qualité de l'eau. Dans certains cas, le Groupe de la Banque apportera son soutien à des projets utilisant des technologies qui ne sont pas toujours entièrement conformes avec les normes internationales acceptées, à condition que ces projets proposent une nette amélioration par rapport à la situation prévalente.

4.2.6 Politiques environnementales du secteur

En tant que co-signataire de la "Déclaration sur les politiques et procédures environnementales liées au développement économique" (1981), le Groupe de la Banque s'engage à traiter les problèmes liés à l'évacuation des déchets et à la qualité de l'eau. Le ramassage et l'enlèvement des ordures et un drainage suffisant constituent des préoccupations importantes dans les zones urbaines et péri-urbaines. Dans certaines zones rurales, les déchets toxiques agricoles deviennent un grave problème.

4.2.6.1 Gestion des ressources en eau. Les projets d'évacuation des eaux usées et d'enlèvement des ordures présentés au Groupe de la Banque devraient contenir une analyse de l'impact de l'intervention sur les ressources en eau. Les projets d'alimentation en eau présentés au Groupe de la Banque devraient contenir une évaluation de la qualité des sources d'eau devant être aménagées ainsi qu'une étude des mesures qui seront prises pour leur protection.

4.2.6.2 Evacuation des eaux usées. Puisque l'évacuation des eaux usées est capitale pour améliorer la qualité de la vie et la santé dans les zones urbaines et péri-urbaines, le Groupe de la Banque continuera à apporter son soutien à des projets qui visent à remettre en état et à étendre l'équipement urbain et à construire de nouvelles installations. Le Groupe de la Banque financera des projets qui encouragent des technologies à faible coût pour l'évacuation des eaux usées et des excréments humains secs dans les zones urbaines à faible densité et les collectivités rurales. Il apportera également son soutien aux études visant à identifier de nouvelles approches aux technologies d'évacuation sûres et rentables dans les zones urbaines et péri-urbaines.

4.2.6.3 Enlèvement des ordures. Le Groupe de la Banque reconnaît que l'enlèvement des ordures, surtout dans les zones urbaines, est nécessaire pour garantir la santé et la qualité de la vie. Le Groupe de la Banque encourage les pays membres à inclure dans les projets d'alimentation en eau et d'assainissement des clauses prévoyant l'enlèvement des ordures ainsi qu'à définir le rôle que le secteur privé peut jouer dans la prestation de ces services.

4.2.6.4 Evacuation des déchets toxiques. L'industrialisation et le développement agricole de certains pays membres sont tels que le Groupe de la Banque commence à sentir une certaine préoccupation face aux problèmes de l'évacuation des déchets toxiques. La contamination chimique des sources d'eau et la pollution des sous-produits industriels et l'utilisation croissante des produits agro-chimiques deviennent une véritable menace pour la santé. Le Groupe de la Banque apportera son soutien aux études qui prévoient de planifier et de mettre en oeuvre des programmes d'évacuation des déchets toxiques dans les pays membres.

4.2.7 Politiques sur la participation du secteur privé

Le Groupe de la Banque encourage les états membres à collaborer avec les entreprises privées pour mettre en oeuvre des plans d'investissement sectoriels et pour gérer et entretenir les installations d'alimentation en eau et d'assainissement. Il se montrera particulièrement favorable aux propositions de projets qui attribuent de nouveaux rôles aux entreprises privées et ONG, et qui sont conformes aux objectifs de développement national.

4.3 Exécution de la politique du Groupe de la Banque

1. Le Groupe de la Banque prévoit de participer dès le début au processus de préparation des projets et reconnaît que des modalités standards sont nécessaires tout le long du cycle du projet.
2. Le Groupe de la Banque prévoit de préparer des lignes directrices pour la préparation et l'évaluation des projets du secteur d'alimentation en eau et d'assainissement. Ces lignes directrices seront un moyen utile pour appliquer la présente politique aussi bien pour le Groupe de la Banque que pour les pays membres.
3. Le Groupe de la Banque est également d'avis que les politiques évoluent et qu'il sera nécessaire d'évaluer périodiquement celles qui sont présentées dans le présent document afin de tenir compte des nouvelles tendances, des changements et de l'évolution de la conjoncture.

Annexe A

DOCUMENTS CONSULTES DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

Banque africaine de développement

- A1. "A Framework for Public Utility Policy" (ADB), June 1984
- A2. "Guidelines for the Use of the Technical Assistance Fund" (ADB/BD/WP/84/53), 30 mai 1984

Cameroun

- A3. "Termes de référence des études d'assainissement de Yaoundé, République du Cameroun" (ADF/O120d), 17 février 1986

Tchad

- A4. "Re-appraisal Report: N'Djamena Rain-water Drainage Project, Republic of Chad" (ADF/CHD/WAT/83-09), novembre 1983 (Evaluation)
- A5. "Termes de référence relatifs à l'étude de drainage des eaux pluviales de la ville de N'Djamena, République du Tchad" (ADF/O104d), avril 1986
- A6. "République du Tchad: Proposition d'octroi d'un prêt de 0,480 million d'UCF pour le financement des coûts en monnaie locale de l'étude de factibilité des études d'exécution et de la préparation du dossier d'appel d'offres du drainage des eaux pluviales de la ville de N'Djamena (CAT)" (ADF), non daté (Evaluation)

Congo

- A7. "Appraisal Report: Rehabilitation of Potable Water Supply Installations in Brazzaville, People's Republic of Congo" (ADB/PRC/WAT/85/03), novembre 1985 (Evaluation)

Guinée Equatoriale

- A8. "Guinée Equatoriale: Proposition de prêt pour le financement des études de préinvestissement et de conception de projets relatifs au secteur sanitaire" (ADF/BD/WP/84/68), 2 juillet 1984 (Evaluation)
- A9. "Republic of Equatorial Guinea: Proposal for a Loan of FUA 580,000 from the Fund's Technical Assistance Account for the Full Financing of the Foreign Exchange Cost of Feasibility and Detailed Preliminary Engineering Studies for the Preliminary Engineering Studies for the Electrification of Ten Towns" (ADF/BD/WP/84/91), 19 septembre 1984 (Evaluation)

Lesotho

- A10. "Project Completion Report: Maseru Water Supply Project, Kingdom of Lesotho" (ADF/OII/RP/AN/60), avril 1984 (Evaluation)
- A11. "Appraisal Report: Maseru Water Supply Project - Phase II, Kingdom of Lesotho" (ADF/LES/WAT/85-02), juillet 1985 (Evaluation)
- A12. "Project Performance Audit Report: Maseru Water Supply Project (Lesotho) Phase I" (ADF/PPLR/86/03), septembre 1986 (Evaluation)

Liberia

- A13. "Project Completion Report: Monrovia Water Supply Project, Liberia" (BAD), octobre 1983 (Evaluation)
- A14. "Preparatory Report: Monrovia Water Supply Project III, Liberia" (BAD), juillet 1985 (Evaluation)
- A15. "Project Performance Audit Report: Monrovia Water Supply I (Liberia)" (ADB/PPLR/86/04), mars 1985 (Evaluation)

Malawi

- A16. "Appraisal Report: Mpira-Balaka Rural Water Supply Project, Malawi" (ADF/MLW/WAT/84-05), octobre 1984 (Evaluation)

Mali

- A17. "Appraisal Report: Potable Water Supply in Five Towns, Republic of Mali" (ADF/MLI/WAT/83-08), novembre 1983 (Evaluation)
- A18. "Rapport d'évaluation: Projet de création de points d'eau au Mali (volet malien du programme de création de points d'eau dans le Liptako-Gourma)" (ADF/MLI/WAT/84-04), septembre 1984 (Evaluation)
- A19. "Rapport d'évaluation: Projet d'hydraulique villageoise (Programme CEAO), République du Mali" (ADF/MLI/WAT/84-06), novembre 1984 (Evaluation)
- A20. "Termes de référence: Etudes d'alimentation en eau potable et d'assainissement de Bamako, République du Mali" (MLIB/TWW/86/01), octobre 1986

Mozambique

- A21. "Terms of Reference: Rural Water Supply Project Short Term Study, Peoples Republic of Mozambique" (FAD), juin 1983

Nigéria

- A22. "Federal Republic of Nigeria: Proposal for the Granting of an ADB Loan Not Exceeding UA 26 Million for Emergency Rehabilitation Project of the Ibadan Water Supply Including a Major Water Supply Study" (ADB/BD/WP/86/154), 26 novembre 1986 (Evaluation)

Rwanda

- A23. "Rapport d'évaluation: 2e projet d'adduction en eau potable de la ville de Kigali, Rwanda" (TWAB/PWW/01), mai 1986 (Evaluation)

Tanzanie

- A24. "Preparation Report: Dodoma Water and Sanitation Project Phase III, Tanzania" (BAD), février 1985 (Evaluation)
- A25. "Tanzania: Proposals for a Loan of FUA 600,000 from the Fund's Technical Assistance Account for Part Financing of the Feasibility Study of the Mwaqmapuli-Bulenyia Rural Water Supply and Pilot Sanitation Project" (ADF/BD/WP/86/58), 7 mai 1986 (Evaluation)
- A26. "Tanzania: Proposals for a Loan of FUA 600,000 from the Technical Assistance Account for Part Financing of the Engineering and Management Studies of the Zanzibar-Pemba Rural Water Supply Project" (ADF/BD/WP/86/72), 15 juillet 1986 (Evaluation)
- A27. "Tanzania: Terms of Reference - Loan Proposal for the Financing of the Engineering and Management Studies of the Zanzibar and Pemba Rural Water Supply Project" (ADF/BD/WP/86/130), 21 octobre 1986
- A28. "United Republic of Tanzania Ministry of Water, Energy, and Minerals: Terms of Reference for the Mwaqmapuli-Bulenyia Water Supply Study", (conjointement avec le FAD), non daté

Tunisie

- A29. "Appraisal Report: Water Supply in Cap-Bon Region, Republic of Tunisia" (ADB/TUN/WAT/83-01), octobre 1983 (Evaluation)
- A30. "Appraisal Report: Integrated Rural Development Project in the Poorest Areas, Tunisia" (ADB/TUN/RUR/86-01), février 1986 (Evaluation)

Zaire

- A31. "Interim Evaluation Report on the Water Supply Project for Kananga, Zaire" (ADB/PPLR/84/03), février 1984 (Evaluation)
- A32. "Appraisal Report: Drinking Water Supply Project in Six (6) Towns, Republic of Zaire" (ADB/ZAI/WAT/85-05), octobre 1985 (Evaluation)

Zambia

- A33. "Re-appraisal Report: Water Supply and Sewerage in Provincial Centers..., Republic of Zambia" (ADF/RP/107), avril 1985 (Evaluation)

Zimbabwe

- A34. "Zimbabwe: Rural Water Supply Project - Re-appraisal Mission Full Report" (ADB/WPS), avril 1984 (Evaluation)